

Crabesques

N° 51 juillet - août - septembre 2008

À la cité des sciences
et de l'industrie

La bibliothèque de la Villette



Flore de l'Aude



*Le bonheur
est dans le PRES ?*

La question de la documentation
dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur

abes ●
agence bibliographique de l'enseignement supérieur



3 Éditorial

19 À Strasbourg d'abord l'université unique

Dans la documentation de l'Université de Strasbourg...

Illustration tirée de l'ouvrage

Dissertations sur un traité de Charles Le Brun concernant le rapport de la physionomie humaine avec celle des animaux... - Paris : Calcographie du musée Napoléon, 1806

Crédit photo : Jean-Louis Hesse



20 Genèse d'une archive ouverte institutionnelle

24 Pleins feux sur... la bibliothèque de la Villette

27 Agenda

Sommaire

Dossier : La question de la documentation dans les PRES

4 PRES et documentation à l'heure de la compétitivité

7 PASTEL au PRES ParisTech PASTEL ? une bibliothèque virtuelle de thèses

8 Un département opérationnel Au PRES de Bordeaux

10 Une politique documentaire À Toulouse, dès l'origine, le projet de PRES intégrait la documentation

Carnet de notes géologiques sur les Pyrénées, années 1880



Fonds des archives Édouard et Louis Lartet
SCD de Toulouse-I

12 Les enjeux de la documentation pour l'Université de Lyon

14 Vers un PRES à trois* Vers un volet documentaire dans le PRESCA

18 De l'Université de Nancy à Nancy-Université : l'offre documentaire



Photo de Philippe Pillot, SCD de Nancy-II, 2008

Cette rue de Nancy se trouve à proximité de l'ancien Palais de l'Académie, anciennement siège de l'université.

* La Rochelle, Limoges, Poitiers

Couverture



Flore de l'Aude, Athanase Py

Photo : SCD de Toulouse-III. Cliché SICD

2 600 planches aquarellées de la fin du XIX^e siècle reliées en 25 volumes. Dans le dernier volume, plusieurs planches, dont celle-ci, représentent des plantes des Antilles et complètent la *Flore des Antilles*, du même auteur.



À la cité des sciences et de l'industrie : la bibliothèque de la Villette

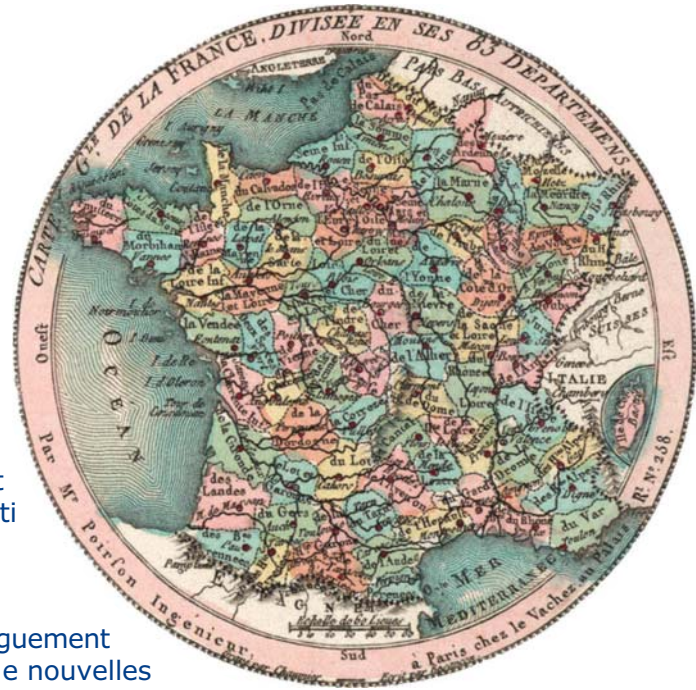
Photo : CSI/C.FOUBERT/ALCALINE

En 2008, la médiathèque est devenue la BSI – bibliothèque des sciences et de l'industrie.

Éditorial

Pour en finir avec la balkanisation

Avec ce dossier consacré aux PRES, *Arabesques* fournit un éclairage sur une des évolutions majeures de l'université française : le regroupement des établissements, sous des formes organisationnelles et institutionnelles diverses. Ce regroupement marque une rupture nette avec les éclatements, scissions et émiettements des décennies précédentes qui ont abouti à la balkanisation du paysage universitaire français.



Les conséquences néfastes de cet éclatement ont été longuement analysées, de même que les raisons qui ont présidé à de nouvelles unions : manque de taille critique des universités, place peu enviable de notre pays dans les classements internationaux, etc. Logiquement, les bibliothèques universitaires ont subi cette évolution des universités et se sont elles aussi émiettées : hormis le cas particulier de Paris, les bibliothèques interuniversitaires – les SICD de gestion – ont quasiment disparu du paysage. On ne peut donc que saluer le mouvement actuel qui, au-delà des PRES, tend même vers des fusions d'universités : Strasbourg a ouvert la voie en décidant de fusionner ses trois universités à partir de janvier 2009. Les SCD y ont été précurseurs en devenant un SICD, bientôt un SCD unique. D'autres sites universitaires devraient suivre cette voie de la sagesse.

En matière de documentation, il reste pourtant du chemin à parcourir pour fédérer la documentation au sein des universités, malgré la voie suivie depuis la création des SCD. Si le mouvement d'intégration s'est notablement accéléré, une partie non négligeable de la documentation leur échappe encore. Il reste à les confirmer comme les pilotes de l'organisation documentaire et pas seulement comme de simples coordinateurs, ce système ayant montré ses limites. Les évolutions documentaires (massification de la documentation électronique dont les SCD sont devenus naturellement les opérateurs) et institutionnelles (LRU) devraient conforter leur rôle.

Et l'ABES dans tout cela ? C'est d'abord la structuration elle-même du réseau, basée depuis les débuts du Sudoc sur les fameux ILN, qui est impactée. On voit bien qu'avec les regroupements d'établissements et autres fusions (notamment des IUFM dans les universités), ce mode de structuration tend à diverger de l'organisation qui se met progressivement en place.

Se pose aussi la question des orientations pour les futurs déploiements. Quel sens donner à ces déploiements, au-delà d'une démarche passive d'intégration d'établissements volontaires ? L'AURA a réalisé une enquête auprès de ses membres pour cerner des priorités. Cette étude sera un outil précieux pour guider les décisions des administrateurs de l'ABES.

Le mouvement institutionnel en cours nous amène à penser que parallèlement à ces déploiements nationaux, pilotés directement par l'ABES, les dynamiques locales vont se développer : des intégrations par capillarité *via* les SCD, selon des logiques de coopération locale y compris transfrontalières ou thématiques, pilotées directement par les établissements. L'ABES saura accompagner cette dynamique locale.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

PRES et documentation

À l'heure de la compétitivité

La constitution de pôles de Recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est un des instruments de coopération proposés dans le cadre du *Pacte pour la recherche*, loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006. Elle correspond au besoin de mettre fin à l'émiettement territorial de la carte universitaire et de recherche. Il s'agit d'un « outil de mutualisation d'activités et de moyens pour les établissements et organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou privés, relativement proches géographiquement, visant à renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français ». Dans un contexte de forte **compétition internationale**, une meilleure **visibilité** passe en effet par l'acquisition d'une certaine taille critique.

Les PRES sont créés par convention entre membres fondateurs. Leur forme juridique, ainsi que les dotations en moyens humains et financiers, est libre : groupement d'intérêt scientifique (GIS), association loi 1901, groupement d'intérêt public (GIP), **établissement public de coopération scientifique (EPCS)** ou fondation de coopération scientifique (FCS)¹. On notera cependant que les 9 premiers PRES, officiellement créés par le décret du 21 mars 2007, ont en commun le statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), critère déterminant pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. « *Garant de la volonté des membres fondateurs de s'appuyer sur une gouvernance efficace, à la hauteur des enjeux internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'EPCS est en effet l'instrument le plus adapté pour articuler formation et recherche : il est notamment le seul à permettre la délégation au PRES de la délivrance des diplômes. Il assure par ailleurs la pérennité de la coopération par la création d'un établissement public.* »

Visant à la promotion des établissements membres pour prendre place dans la **compétition scientifique internationale**, le champ de compétence des établissements a également été considéré comme un critère essentiel de la qualité de PRES. Ainsi, chacun des membres fondateurs des PRES constitués a choisi l'option d'une délégation de compétences sur des champs significatifs, en particulier en matière de recherche, de formations doctorales et d'international. Au sein des objectifs et missions des neuf premiers PRES, on relève deux mesures phares, qui ont une incidence directe sur le traitement documentaire et bibliographique relevant des responsabilités des bibliothèques.

En matière de doctorat : la coordination des études doctorales peut aller jusqu'à la délivrance du doctorat sous le sceau de l'EPCS.

En matière de recherche : toutes les publications scientifiques des sites sont désormais présentées sous la signature unique du PRES ; cette identification unifiée sur un site est primordiale dans le cadre des mesures bibliométriques qui servent à évaluer la production scientifique au niveau international.

Signature commune de la production scientifique

Dans un contexte marqué par les résultats médiocres des établissements de l'enseignement supérieur français au sein de différents classements, tel le classement de Shanghai, une meilleure identification de la production scientifique figure au nombre des priorités.

C'est sans doute l'une des raisons pour laquelle « la signature commune de la production scientifique réalisée par les membres de l'établissement en concertation avec les organismes nationaux de recherche » constitue l'un des projets prioritaires de la plupart des PRES constitués ou

en cours de constitution. L'objectif énoncé de cette signature commune est « d'optimiser le référencement des publications scientifiques réalisées par les chercheurs des établissements membres, en vue notamment, de mieux apparaître dans les classements internationaux ». Cette préconisation s'applique bien entendu également aux résultats de la recherche produite dans le cadre des écoles doctorales.

Concrètement, à l'Université européenne de Bretagne par exemple, le comité de pilotage mis en place à ce sujet fonde sa réflexion sur les travaux *NormAdress*, projet conduit par **l'Observatoire des sciences et techniques**² en partenariat avec les institutions de recherche concernées. Ce chantier³ est mené en concertation avec l'éditeur Thomson. Rappelons que celui-ci gère le service Thomson Scientific (ISI), service spécialisé dans l'indexation des citations et leur analyse. Il maintient ainsi la base de données de citations couvrant des milliers de revues scientifiques, le *Science Citation Index (SCI)*, accessible via le **Web of Science**⁴ (WoS). Or, cette base d'enregistrement des articles fait autorité sur le plan international et constitue l'une des sources de données du classement de Shanghai. On comprend que, pour produire ses indicateurs bibliométriques et les recommandations en la matière, l'Observatoire des sciences et techniques s'appuie sur l'ISI. Une première évidence s'impose : il est nécessaire d'améliorer le traitement des adresses françaises, ne serait-ce que pour rendre leur libellé conforme au Web of Sciences.

Des changements ont d'ores et déjà été réalisés, comme en témoigne les recommandations du PRES Paris-Est Université qui précisent que « les publications scientifiques des chercheurs des laboratoires sont dorénavant signées : Auteur, Université Paris-Est, Unité de recherche et/ou organisme, adresse ».

Cf. <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20724/les-poles-recherche-enseignement-superieur.html> (1.6.2008). Les neuf premiers PRES, créés par décret en mars 2007, sont tous sous statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS).

« Aix-Marseille université »
« Nancy Université »
« Paris Est Université »

« Paris Tech »
« Université de Bordeaux »
« Université de Lyon »

« Université de Toulouse »
« Université européenne de Bretagne »
« UniverSud Paris »

Au PRES Université de Lyon, il est indiqué que « la signature des articles doit comporter la mention Université de Lyon en premier rang ».

La mise en œuvre de ces recommandations a une **incidence directe sur le traitement bibliographique** des documents émanant des établissements concernés, notamment sur les champs des mentions de responsabilités. Les recommandations de *NormAdress* ne préfigurent-elles pas également la création de nouvelles autorités, dont la structuration permettrait de traiter la hiérarchisation et les liens entre les différents établissements ?

Vers de nouveaux circuits de signalement des thèses ?

De même, les changements majeurs concernant l'organisation des **circuits doctoraux** dans le cadre des PRES ont inévitablement une incidence dans le circuit de signalement des thèses et, de fait, dans l'organisation du travail des services communs de la documentation. Pour la mise en place des circuits des thèses électroniques, les interlocuteurs et niveaux décisionnels se trouvent modifiés, un élément à prendre en compte dans le cadre du réseau STAR, l'application nationale gérée par l'ABES, plateforme de signalement et d'archivage incontournable.

Plusieurs exemples illustrent cette situation.

Créé en 2007 au sein du PRES, le *Collège doctoral Aix-Marseille Uni-*

versité rassemble les 12 écoles doctorales des universités d'Aix-Marseille. Le collège regroupe ainsi plus de 4 000 doctorants en cours de thèse dans plus de 250 unités de recherche, soit un flux annuel de près de 600 thèses. À noter également le transfert au PRES Université de Lyon des 17 écoles doctorales réunies au sein d'un *Collège doctoral international* (environ 800 thèses soutenues annuellement). Avec 2 700 doctorants répartis dans 8 écoles doctorales, l'Université européenne de Bretagne (UEB) a créé un *Collège doctoral international* (CDI) qui a pour vocation de les fédérer en agissant comme agence de moyens. L'objectif est de conforter la formation et l'excellence internationale des docteurs, leur promotion et leur mobilité européenne. Ses missions couvrent ainsi différents domaines comme l'harmonisation des pratiques et des procédures des écoles doctorales, et notamment le dépôt numérique des thèses et leur délivrance par les établissements habilités au sceau de l'UEB. Pour sa part, outre l'animation et la coordination du collège des 9 écoles doctorales (environ 1 300 doctorants), l'*Université Paris-Est* a déjà mis en place la délivrance du doctorat au sceau de l'*Université Paris-Est*. Autre nouveauté dans l'organisation des études doctorales : la mise en œuvre d'une **dimension internationale** renforcée, comme le préfigure les projets de PRES Lille-Nord-de-France et Université euroméditerranéenne, un élément dont les bibliothèques pourront tirer partie pour affirmer de nouvelles collaborations et une meilleure visibilité de leurs catalogues.

Pour accompagner au mieux la compétitivité des universités dans des domaines aussi stratégiques que la visibilité de leur production scientifique, on comprend aisément que les bibliothèques ont des cartes à jouer dans leur domaine d'excellence : qualité et évolutivité des métadonnées, valorisation et mise en œuvre de la diffusion, multilinguisme... Autant de chantiers pour lesquels il est indispensable qu'elles soient impliquées à la source des projets de façon à éviter une éventuelle dispersion des énergies.

C. Fleury

 fleury@abes.fr

1 EPCS et FCS sont des nouveaux statuts créés dans le cadre de la mise en place des PRES. Ils diffèrent largement des autres au sens où les entreprises peuvent en faire partie.

Un EPCS assure « la mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs consacrent au PRES ».

Une FCS constitue juridiquement une personne morale de droit privé à but non lucratif.

2 Observatoire des sciences et des techniques <http://www.obs-ost.fr/>

3 Les premiers résultats de ces travaux sont accessibles à cette adresse : http://www.obs-ost.fr/fileadmin/medias/tx_ostdocuments/GT_AnalyseInstructions_Normadresses_OST2007.pdf

4 <http://scientific.thomson.com/products/wos/>

5 *ParisTech* réunit les plus grandes écoles d'ingénieurs parisiennes. Cette structure existait bien avant le décret sous forme d'une association 1901. Voir article dans ce numéro d'*Arabesques* page 7.



Lu dans L'ORS n° 51 du 19 juin 2008

Le PRES Clermont Université officiellement créé sous forme d'EPCS

Carnet d'adresses

Aix-Marseille université

Aix-Marseille-I + Aix-Marseille-II
+ Aix-Marseille-III

<http://www.pres-aix-marseille.fr>

☎ 04 91 10 67 64

Président : Jean-Paul Caverni

📍 3 place Victor-Hugo case 66

13331 MARSEILLE CEDEX 3

Nancy Université

Nancy-I + Nancy-II + Institut national
polytechnique de Lorraine

<http://www.nancy-universite.fr>

☎ 03 83 95 76 00

Président : François Laurent

📍 34 cours Léopold 54000 NANCY

Paris Est Université

Paris-XII
+ Université de Marne-la-Vallée
+ École des ponts
+ École supérieure
d'ingénieurs en électronique
et électrotechnique (ESIEE)
+ Laboratoire central des ponts et chaussées

<http://www.univ-paris-est.fr>

☎ 01 60 95 79 00

Président : Yves Lichtenberger

📍 Cité Descartes Champs-sur-Marne
77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

ParisTech

AgroParis Tech + École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) + École nationale des ponts et chaussées + École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) + École nationale supérieure de chimie de Paris + École nationale supérieure des mines de Paris + École nationale supérieure de télécommunications + École nationale supérieure de techniques avancées + École polytechnique + École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris

<http://www.paristech.fr>

☎ 01 44 58 24 37

Président : Cyrille van Effenterre

📍 28 rue des Saints-Pères

75343 PARIS CEDEX 7

Université de Bordeaux

Bordeaux-I + Bordeaux-II + Bordeaux-III
+ Bordeaux-IV + École nationale
d'ingénieurs des travaux agricoles
(ENITAB) + École nationale supérieure de
chimie et de physique de Bordeaux
(ENSCP) + École nationale supérieure
d'électronique, informatique et
radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB)
+ Institut d'études politiques (IEP)

<http://www.univ-bordeaux.fr>

☎ 05 56 33 80 80

Président : M. Singaravelou

📍 166 cours de l'Argonne

33000 BORDEAUX

Université de Lyon

Lyon-I + Lyon-II + Lyon-III + École
centrale de Lyon + École normale
supérieure Lettres et sciences humaines
+ École normale supérieure de Lyon

<http://www.universite-lyon.fr>

☎ 04 37 37 26 70

Président : Lionel Collet

📍 37 rue du Repos 69361 LYON CEDEX 7

Université de Toulouse

Toulouse-I + Toulouse-II + Toulouse-III +
Institut supérieur de l'aéronautique et de
l'espace (ISAE) + Institut national des
sciences appliquées (INSA) + Institut
national polytechnique de Toulouse

<http://www.univ-toulouse.fr>

☎ 05 61 55 92 82

Président : Jacques Erschler

📍 15 rue des Lois

31000 TOULOUSE CEDEX

Université européenne de Bretagne

Rennes-I + Rennes-II + Université de
Bretagne occidentale + Université de
Bretagne Sud + Agrocampus de Rennes +
Institut national des sciences appliquées de
Rennes + École nationale supérieure de
chimie de Rennes + École normale
supérieure de Cachan - antenne de Bretagne
+ TÉLÉCOM Bretagne

<http://www.ueb.eu>

☎ 02 23 44 84 50

Président : Bertrand Fortin

📍 12 avenue Janvier 35000 RENNES

UniverSud Paris

Paris-XI + Université de Versailles-St-
Quentin-en-Yvelines + École centrale de
Paris + École normale supérieure de Cachan
+ École supérieure d'électricité

<http://www.universud-paris.fr>

☎ 01 69 35 60 34

Président : Xavier Chapuisat

📍 Les Algorithmes - bâtiment Euripide

91190 SAINT-AUBIN

À suivre...

D'autres sites se sont engagés dans une démarche de coopération renforcée qui pourra déboucher prochainement sur la constitution de nouveaux PRES.

Grenoble Universités

Grenoble-I + Grenoble-II + Grenoble-III +
Groupe Grenoble INP + Institut d'études
politiques de Grenoble

Actuellement sous statut de groupement
d'intérêt public (GIP), Grenoble Universités,
qui fédère les établissements d'enseignement
supérieur grenoblois, est présidé, depuis jan-
vier 2008, par Alain Spalanzani, président
de l'Université Pierre-Mendès-France.

Université euroméditerranéenne

Université de Corse + Université de Nice-
Sophia-Antipolis + Université de Toulon et
du Var + Paris-VI (Observatoire
océanographique de Villefranche-sur-Mer)

La signature d'une convention d'association,
en novembre 2007, préfigure le
développement d'une grande région de
formation et de recherche à l'échelon
euroméditerranéen, avec pour thème
interdisciplinaire prioritaire l'environnement
et le développement durable. Ce projet de
PRES comporte une dimension européenne
forte (y compris dans ses statuts) et met
en place des relations étroites avec les
universités italiennes de Ligurie et
du Piémont.

Université Lille-Nord-de-France

Lille-I + Lille-II + Lille-III + Université
d'Artois + Université de Valenciennes et
Hainaut-Cambrésis + Université du Littoral-
Côte d'Opale + École centrale de Lille +
École des mines de Douai

Dans le périmètre de ce projet de PRES
sont incluses 6 écoles doctorales (avec 3
000 étudiants inscrits en thèse de doctorat
au sein de 139 laboratoires de recherche)
qui ont d'ores et déjà formé le noyau du
Collège doctoral européen (CDE). Plaque
tournante pour les recherches doctorales de
l'eurorégion

Lille-Belgique, le collège associe une
quinzaine d'universités de Belgique.

NDLR

Pour ces pages sur les PRES et la documentation
à l'heure de la compétitivité, et le *Carnet
d'adresses* qui suit, Christine Fleury a,
notamment, utilisé les sources indiquées ci-
dessous.

MESR - mise à jour janvier 2008

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20724/les-poles-recherche-enseignement-superieur.html>

IGAEN - septembre 2007

<http://www.education.gouv.fr/cid5690/mise-en-place-des-poles-derecherche-et-d-enseignement-superieur-pres.html>

PASTEL au PRES *ParisTech*

PASTEL : la bibliothèque virtuelle des thèses de *ParisTech*

PASTEL, le service de thèses en ligne de *ParisTech*, après six années d'existence, a franchi le cap des 1 500 thèses déposées, ce qui en fait un des sites majeurs dans le domaine des thèses françaises en sciences de l'ingénieur.

Dès 1999, les centres de documentation des écoles de *ParisTech* ont décidé de partager leurs compétences et leurs expériences pour construire un projet qui réponde à un souhait commun de diffusion des savoirs.

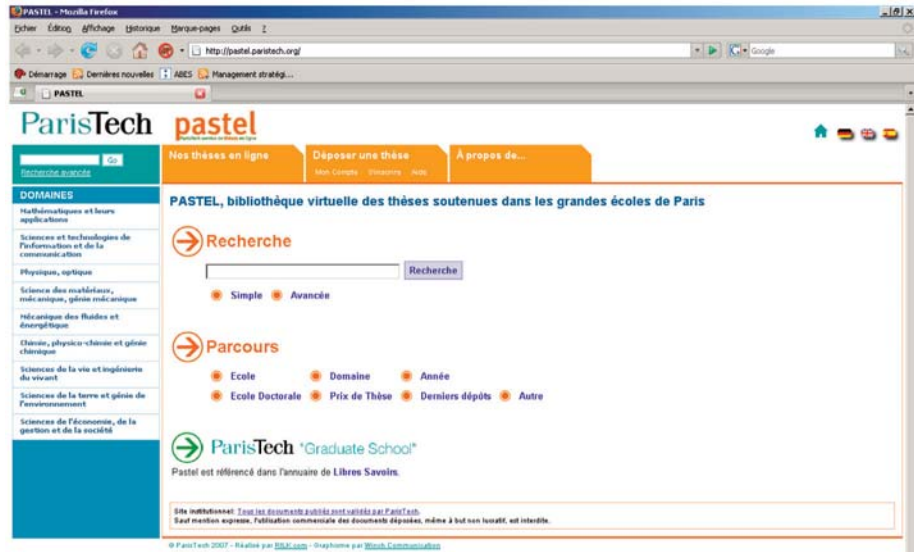
Ce projet, baptisé PASTEL, est lancé en 2002 et reçoit très vite le soutien des écoles doctorales et des laboratoires de *ParisTech*. Il bénéficie également du mouvement naissant d'archives ouvertes lancé par le manifeste de Budapest. Les solutions techniques choisies sont naturellement les normes Dublin Core et le logiciel E-print.

La toute jeune société Rilk, incubée à *TELECOM ParisTech*, se charge de la mise en production du serveur. Les acteurs du projet collectent les premières thèses. Chacun met en place, dans son école, un circuit de validation, seule garantie de la qualité du contenu de la base.

Aujourd'hui, PASTEL compte 1 600 thèses en ligne couvrant tous les domaines d'expertise des écoles de *ParisTech*. Le site est alimenté directement par les docteurs de *ParisTech* qui sont invités à déposer leur thèse sur le site dès qu'ils l'ont soutenue. Ce dépôt leur garantit l'archivage et la conservation de leur document. PASTEL est accessible par l'ensemble de la communauté scientifique, chaque thèse pouvant être consultée dans son intégralité. Un outil de recherche permet de trier les documents par titre, par auteur, par domaine, par mots-clés ou mots du résumé. Un service d'alerte a également été développé pour qu'à sa demande un utilisateur soit prévenu de la mise en ligne d'un nouveau document correspondant à ses centres d'intérêt.

En moyenne, chaque thèse déposée est téléchargée trois fois par semaine, avec des pics de 9 téléchargements par semaine pour certains documents ; la demande française représente 30 % des accès.

Forts de ce succès, les centres de docu-



<http://pastel.ParisTech.org/>

mentation des écoles de *ParisTech* réfléchissent maintenant à la mise en ligne d'une bibliothèque virtuelle des publications de *ParisTech*, contribuant ainsi utilement à la valorisation de la recherche.

J. Durand

jacqueline.durand@paristech.fr

Jacqueline Durand est responsable du projet Pastel.

Bibliothèque de *TELECOM ParisTech*
☎ 01 45 81 74 12 ☎ 01 44 58 24 39
Communication de *ParisTech* : Bénédicte
Humbert ☎ 01 44 58 24 76
ou 06 75 09 19 23

Logique selon L'ORS

ParisTech : couverture géographique **logique**

Taille du conseil d'administration : 18 à 22 membres

Particularités : PRES coopératif. Forte coopération internationale (réseaux d'universités technologiques européennes, cours en ligne pour étudiants étrangers)
Cf. L'ORS n° 25 du 21 janvier 2008, [État des lieux des différents types de PRES](#)

ParisTech rassemble dix des plus prestigieuses écoles d'ingénieurs françaises
Cf. (1^{er} juin 2008) www.paristech.fr
☎ 28 rue des Saints-Pères 75343 PARIS CEDEX 7

Présidé par Cyrille van Effenterre, l'Institut des sciences et technologies de Paris, dénommé *ParisTech*, a été créé, par décret du 21 mars 2007, sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS).



L'Université de Bordeaux, pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), associe les 4 universités bordelaises, 3 écoles d'ingénieurs (ENSEIRB, ENSCP, ENITAB) et Sciences Po Bordeaux.

Cf. <http://www.univ-bordeaux.fr/pres/>

Bordeaux : un département opérationnel

La création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Bordeaux, le PRES de Bordeaux, répond à une volonté forte de ses membres fondateurs et de ses membres associés de travailler ensemble de manière à rendre le site universitaire bordelais plus lisible, plus attractif et plus compétitif, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, de la recherche et de la gestion des moyens et des équipements du site.

La direction de l'Université de Bordeaux est assurée par une présidence tournante, indissociable du principe de collégialité qui s'exprime à travers le bureau, constitué des quatre présidents d'université, des quatre directeurs d'école et de la directrice générale des services. Le président de l'Université de Bordeaux est l'actuel président de l'université Bordeaux-III et le vice-président celui de l'université Bordeaux-I. Le recteur d'académie, chancelier des universités, assiste ou se fait représenter au conseil d'administration.

À l'été 2008, sont créés pour l'Université de Bordeaux sept départements.

- 1 Affaires générales
- 2 Bordeaux ingénieurs
- 3 Documentation
- 4 Orientation, formation et insertion professionnelle
- 5 Recherche, formation doctorale et valorisation
- 6 Relations internationales
- 7 Technologies de l'information et de la communication

Trois départements sont d'ores et déjà opérationnels. Outre celui des **Affaires générales**, qui assure l'administration de l'Université de Bordeaux et coordonne ses différents programmes, fonctionnent également les **Technologies de l'information et de la communication** et la **Documentation**.

Le département Technologies de l'information et de la communication assure l'exploitation des applications d'informatique de gestion utilisées par les établissements membres ou le développement d'applications spécifiques, ainsi que la gestion du réseau aquitain.

Département Documentation

Il définit et met en œuvre une politique documentaire concertée avec l'ensemble des bibliothèques et services documentaires des établissements, dans les domaines de l'offre documentaire, de l'informatique documentaire et du patrimoine.

Le département Documentation prend la suite du SICOD, le service interétablissements de coopération documentaire (SICD) créé en 1995 pour assurer la coopération entre les quatre services communs de la documentation des universités de Bordeaux et rattaché à l'Université Montesquieu (Bordeaux-IV).

Ses missions et son organisation ont été définies dans le règlement intérieur voté, en décembre 2007, par le conseil d'administration du PRES de Bordeaux.

Le département est organisé en **cinq secteurs**, appuyés sur une équipe d'une vingtaine de personnes et un budget de 600 000 euros.

- 1 Système d'information et réseau
- 2 Périodiques
- 3 Patrimoine – conservation – numérisation
- 4 Bibliothèque pluridisciplinaire
- 5 Urfist – Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

Des acquis

Héritier des dix années d'exercice du SICOD, le département Documentation

bénéficie de réalisations importantes.

Babord, base de données documentaire, est commune à toute la communauté universitaire bordelaise. Accessible sur le web, elle fournit les références de plus de 900 000 documents disponibles dans les bibliothèques du site universitaire bordelais en indiquant leur localisation, leur disponibilité, et en offrant à l'utilisateur de nombreuses possibilités de recherche.

Un SIGB, système intégré de gestion de bibliothèque, unique, assure toutes les opérations – gestion du catalogue, prêt des documents, acquisitions...

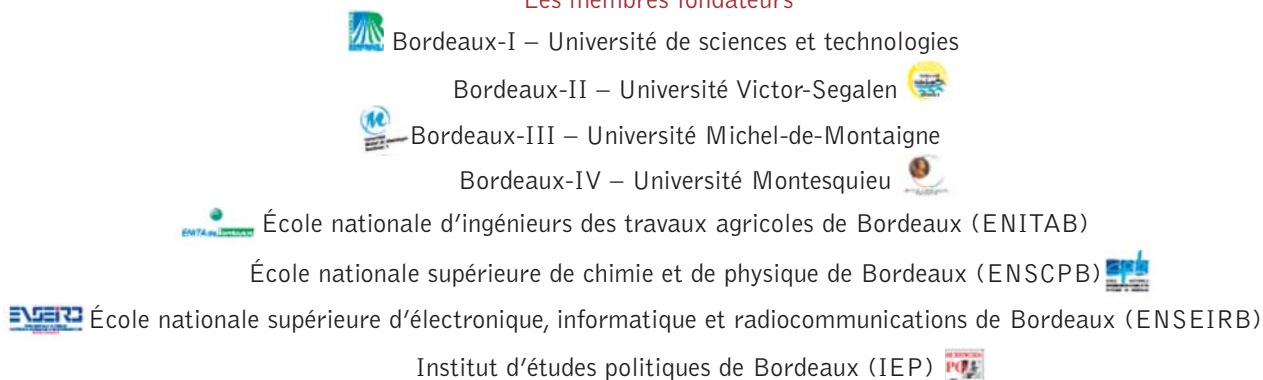
Le fonctionnement en réseau de 52 bibliothèques alimente la base Babord et participe à son développement.

Le CR du Sudoc-PS d'Aquitaine, centre régional du Système universitaire de documentation pour les publications en série, centre de traitement des périodiques pour toute la région Aquitaine et tous les types de bibliothèques, coordonne et contrôle le signalement des périodiques (revues généralistes, pluridisciplinaires, revues scientifiques, journaux...) pour 137 bibliothèques participantes. Il gère avec l'ARPEL (Agence régionale pour l'écrit et le livre) un **plan régional de conservation partagé des périodiques** – 500 titres et 62 bibliothèques.

La bibliothèque pluridisciplinaire de centre-ville offre une centaine de places et 20 000 documents en libre accès ; la bibliothèque interuniversitaire est très fréquentée et appréciée des étudiants, notamment pour sa situation et ses larges plages d'ouverture – le soir jusqu'à 22 heures, le samedi après-midi et pendant le mois d'août.

L'URFIST organise les formations de recherche documentaire à l'intention des enseignants, des étudiants avancés et des professionnels de bibliothèque.

Les membres fondateurs



Les membres associés



Des missions élargies, une mutualisation renforcée

L'intégration à l'Université de Bordeaux fournit au département un contexte favorable au développement de ses missions. Il bénéficie du soutien des différents services et départements du PRES et doit renforcer la mutualisation avec les services communs de la documentation.

Le périmètre d'intervention du département s'étend à tous les établissements fondateurs et intègre, désormais, l'institut d'études politiques (IEP) et les écoles d'ingénieurs (ENSEIRB, ENSCP, ENITA).

Son règlement intérieur, ainsi que le **contrat quadriennal**, prévoient l'évolution de ses missions, notamment pour répondre aux nouveaux enjeux de la documentation électronique.

Le département doit en priorité mettre en œuvre un **système d'information documentaire** permettant de gérer et mettre à disposition les ressources électroniques et les nouveaux services qui y sont associés pour tous les établissements du PRES.

Le développement de la base Babord ainsi que le maintien et l'évolution du système informatique de gestion de bibliothèque sont à poursuivre parallèlement ainsi que l'intégration de nouvelles bibliothèques ; **30 bibliothèques supplémentaires sont à intégrer** sur la durée du contrat.

Il est également prévu que le département s'investisse dans la coordination des opérations de **numérisation des documents patrimoniaux et de la production scientifique**

des universités. En outre, est désormais confiée au département la mission de soutenir et développer l'achat de **ressources électroniques communes** à l'ensemble du réseau.

Est également en projet la rénovation de la bibliothèque universitaire pluridisciplinaire dans des locaux plus vastes et mieux adaptés.

Pleinement opérationnel depuis début 2008, le département s'attache à engager son action dans le respect des missions qui lui ont été confiées.

Christine Girard

christine.girard@univ-bordeaux.fr

PRES Université de Bordeaux <http://www.univ-bordeaux.fr/pres/>
Christine Girard, directrice du département Documentation ☎ 05 56 84 86 85 📠 86 96
Département Documentation 📍 4 avenue Denis-Diderot 33607 PESSAC CEDEX

Toulouse : une politique documentaire

À Toulouse, dès l'origine, le projet de PRES intégrait la documentation

Fondé par les six établissements du site habilités à délivrer le doctorat

(décembre 2006), le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) *Université de Toulouse*, a vocation à réunir l'ensemble de la communauté universitaire de la région Midi-Pyrénées. Depuis la fin de 2007, en effet, le PRES accueille avec le statut de « membre associé », tous les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région. L'Université de Toulouse constitue ainsi un interlocuteur unique au service du développement de la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région, les universités comme les écoles. Plus visible, et forte du mandat confié par les établissements, elle les représente dans leurs relations avec l'environnement régional, national et international. Dernier exemple en date, la réponse du site toulousain à l'appel à projets Plan Campus a été faite par l'Université de Toulouse, au nom des établissements concernés et en collaboration avec eux.

La politique documentaire du site a fait partie, dès l'origine, du projet du PRES. Dès la première déclaration d'intention, les présidents ont fait figurer la coopération en matière de documentation dans les objectifs du projet. Et loin d'être une simple clause de style, cet objectif s'est traduit, au cours des premiers mois de discussion avec le ministère, par des mesures concrètes : dotation spécifique pour la documentation au sein des crédits de fonds d'amorçage en 2007 et 2008, création d'un emploi d'ingénieur d'études informaticien, et engagement d'intégrer le service interétablissements de coopération documentaire au sein du PRES.

L'existence préalable d'un SICD, qui depuis 1995 est l'opérateur des actions de coopération entre les services communs de la documentation de Midi-Pyrénées, a bien évidemment constitué un atout et un facteur facilitant le processus. Une évolution récente de ses statuts avait d'ailleurs, en quelque

sorte, préparé le terrain : au-delà de ses fonctions d'origine (informatisation du réseau des bibliothèques universitaires, conservation et valorisation des fonds anciens, formation continue des personnels), plusieurs autres missions ont été confiées au SICD fin 2005 : l'acquisition de ressources électroniques au niveau du site, la numérisation de documents, la mise en œuvre du système d'information documentaire et de la plateforme d'archives ouvertes. La préparation du contrat quadriennal 2007-2010 et l'intégration du SICD dans le PRES ont été l'occasion de donner une dimension nouvelle à ces objectifs.

L'archive ouverte de l'Université de Toulouse

Une des premières décisions du PRES a été que, dès la rentrée universitaire 2007, toutes les thèses seraient délivrées sous le timbre de l'Université de Toulouse ; de même a été engagé le processus d'harmonisation des signatures de l'ensemble des chercheurs des établissements, y compris ceux qui sont rattachés à des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Le SICD s'est vu tout naturellement confier, dans ce contexte, la mission de mettre en œuvre l'archive ouverte de l'Université de Toulouse, qui se substitue aux projets ou débuts de réalisations isolés, pour incarner l'existence de la communauté des chercheurs du site. Développée sur une plateforme ORI/OAI, l'archive ouverte toulousaine sera opérationnelle à la rentrée universitaire 2008.

La documentation électronique

Lors de la création des universités actuelles en 1968, le rattachement des facultés aux nouvelles structures s'était fait sur une base disciplinaire cohérente, et les SCD créés en 1995 avaient pu ainsi mener une politique documentaire très lar-

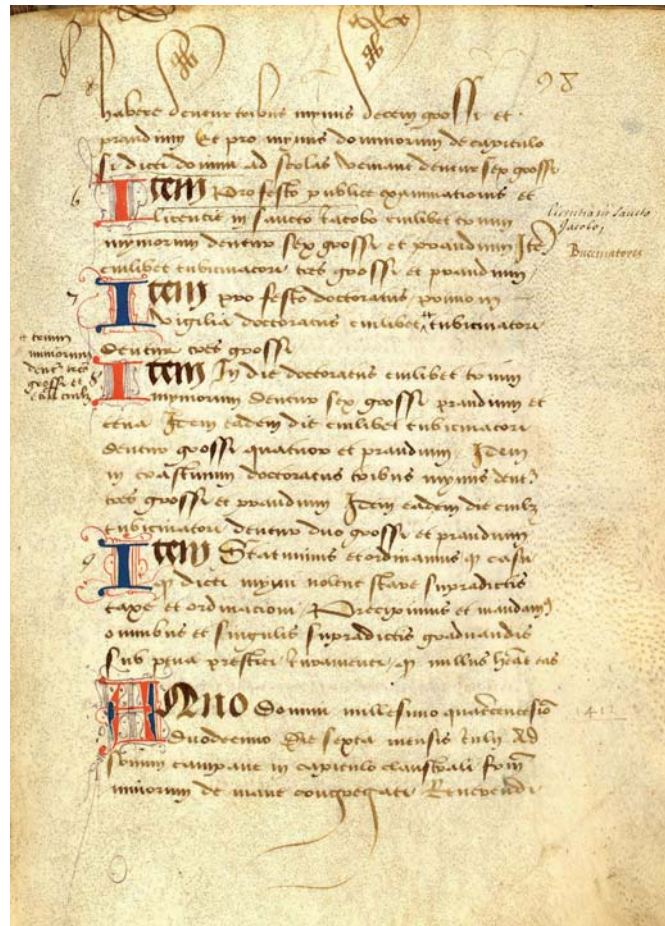
Inondations de Toulouse

Album de photographies, dont certaines sont inédites (Fonds Pifteau), sur les inondations de Toulouse du 23 juin 1875 SCD de Toulouse-I. Cliche SICD



gement autonome. Cependant, l'analyse sommaire des transactions de prêt dans le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) commun avait déjà révélé une certaine ampleur du recours par les lecteurs à des documents de bibliothèques d'établissements autres que le leur ; ceci avait d'ailleurs souvent justifié, pour les BU, la décision de ne pas constituer de fonds aux marges de leurs disciplines, le recours à une autre bibliothèque du réseau forcément plus riche apparaissant comme une bien meilleure solution. La documentation électronique amplifie naturellement ces tendances. Dans un premier temps, le SICD n'a acquis que des ressources qui intéressaient les six établissements cocontractants, c'est-à-dire un nombre limité de titres. Mais déjà des accords pour des achats communs existaient en parallèle entre deux ou trois SCD, sur une base disciplinaire. Plusieurs raisons militent pour un renversement de cette logique : le signalement de l'ensemble des ressources du site dans le futur système d'information documentaire (SID, corollaire logique du signalement de l'ensemble des ressources papier dans le catalogue du SIGB), la demande d'adhésion au SICD des établissements associés au PRES – pour bénéficier de l'informatisation dans le SIGB mais aussi de la documentation électronique – et, enfin, sinon des économies d'échelle, du moins une meilleure couverture des besoins en termes de quantité et qualité des ressources et des accès. Ce nouveau modèle rejoint des projets du même type, développés ailleurs en France dans le cadre des autres PRES, et devrait nous conduire à nous rapprocher, en vue notamment des négociations avec les fournisseurs de ressources.

 **Manuscrit** des XV^e et XVI^e siècles contenant une copie des statuts rédigés au XIV^e siècle et des textes divers dont un de la main du juriste et conseiller au Parlement **Jean de Coras** (1515-1572) qui instruisit l'affaire Martin Guerre SCD de Toulouse-I. Cliché SICD



Une organisation en réseau

Dès les premières années de l'extension du SIGB (qui est installé aujourd'hui dans près de 50 bibliothèques), le besoin de mettre en place une organisation en réseau performante est apparu comme un enjeu majeur, et presque un chantier permanent pour l'équipe du SICD. La définition de fonctions spécifiques au sein des SCD (coordinateur, administrateur de données, responsable technique), la mise en place d'outils de communication et d'outils de gestion des relations avec le réseau constituent autant de garanties de bon fonctionnement. L'extension et l'adaptation de ce modèle, conçu pour le SIGB, aux autres missions du SICD se font assez naturellement et devraient concourir au même objectif de qualité. Les demandes d'adhésion au SICD des établissements associés au PRES représentent, à cet égard, un défi : elles témoignent de l'attractivité du réseau et du désir de ces bibliothèques d'en faire partie ; mais il faudra réactiver une nouvelle fois la réflexion collective pour adapter les règles de fonctionnement à cette nouvelle dimension du réseau afin que celui-ci ne perde pas en efficacité.

PRES, les actions du SICD sont l'occasion de partenariats étroits avec les autres départements : *Recherche et doctorat*, pour les archives ouvertes et les actions de l'URFIST ; *Formation*, pour la mission Sauvegarde du patrimoine scientifique ; et avec le « chantier » *Université numérique en région* pour le SID.

Un des axes de la réponse toulousaine à l'appel d'offres Opération Campus est le regroupement de l'ensemble des départements et services du PRES, actuellement dispersés, dans des locaux en centre-ville, probablement sur l'un des sites historiques de l'ancienne université de Toulouse, matérialisant ainsi de manière emblématique sa renaissance actuelle sous une forme plus unifiée : la boucle est bouclée.

M.-D. Heusse

 Marie-Dominique.Heusse@univ-toulouse.fr

Les prises de vue, avec l'indication « cliché SICD » de Toulouse, sont extraites des dernières opérations de numérisation réalisées à l'atelier du SICD : **campagne de numérisation couleur, janvier-juin 2008.**

Des articulations fécondes

Le rattachement du SICD au PRES Université de Toulouse, effectif depuis le 1^{er} janvier 2008, représente pour lui, en quelque sorte, une arrivée à bon port. Après plus de dix ans à mener des actions de coopération documentaire pour le site universitaire toulousain, entre soutien institutionnel chichement mesuré et vents contraires d'une autonomie freinant parfois les projets collectifs, le voici rattaché à un établissement pour lequel la coopération est la raison d'être et l'ambition revendiquée. Au sein de la structure du

Le PRES de Toulouse

Membres fondateurs

Toulouse-I – Université de sciences sociales
Toulouse-II – Université du Mirail
Toulouse-III – Université Paul-Sabatier
INPT – Institut national polytechnique de Toulouse
INSA – Institut national des sciences appliquées
ISAE – Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace


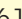
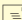
Membres associés
CUFR – Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François-Champollion
École des mines d'Albi-Carmaux
École d'ingénieurs de Purpan
École nationale d'ingénieurs de Tarbes
École nationale de formation agronomique
École nationale de l'aviation civile
École nationale supérieure d'architecture de Toulouse
École nationale vétérinaire de Toulouse
Ecole supérieure de commerce de Toulouse
IEP – Institut d'études politiques



Sur le sceau, un docteur, lisant index droit levé, en signe d'appel à l'attention morale et auditive, une crosse d'évêque, unique témoin clérical conservé, et une croix de Toulouse

Sur la mosaïque de rouges les quatre quadrilatères s'apparentent aux domaines du PRES **recherche, formation valorisation, vie étudiante**

11

PRES Université de Toulouse  www.univ-toulouse.fr
Marie-Dominique Heusse, directrice du service interétablissements de coopération documentaire SICD © 05 34 45 61 35  61 50
 11 rue des Puits-Creusés 31070 TOULOUSE CEDEX

Les enjeux d'une politique documentaire

Le PRES de Lyon, pôle de recherche et d'enseignement supérieur, dénommé « Université de Lyon » a été officiellement créé par décret le 17 mars 2007.

Composé de 10 partenaires, les membres fondateurs en sont les trois universités de Lyon – Université Claude-Bernard (Lyon-I), Université Louis-Lumière (Lyon-II) et Université Jean-Moulin (Lyon-III) –, l'École centrale de Lyon, l'École normale supérieure de Lyon, l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines.

À ces établissements se rajoutent des membres associés : l'École nationale des travaux publics de l'État, l'École nationale vétérinaire, l'Institut polytechnique de Lyon (lui-même composé d'un certain nombre d'écoles et d'instituts), l'Université catholique de Lyon.

Par ailleurs, la Ville de Lyon, la communauté d'agglomération Grand Lyon, le conseil général du Rhône, le conseil régional et le CROUS sont partenaires de l'Université de Lyon.

Ses missions¹ relèvent de la formation (masters), de la recherche (prise en charge du doctorat, formations doctorales au sein d'un collège doctoral international, suivi stratégique des réseaux thématiques de recherche avancée et des réseaux thématiques de recherche et de soins), et aussi de la valorisation, l'action internationale, la diffusion de la culture scientifique...

Et la documentation ?

Les établissements d'enseignement supérieur réunis dans le pôle universitaire de Lyon (PUL) ont décidé, dès 2004, de faire de la question documentaire un des éléments forts de leur développement et ont créé un comité de pilotage *Documentation* pour concevoir une politique commune en la matière. Composé de professionnels des bibliothèques (dont un représentant de la bibliothèque municipale) et d'un enseignant-chercheur, ce groupe a posé les jalons d'une réflexion qui s'est concrétisée au travers d'un rapport présenté au conseil d'administration du PUL, en mai 2006, puis dans un chapitre du projet de contrat pour la création du PRES.

Atteindre le niveau d'offre documentaire des meilleurs établissements européens

Si le site de Lyon dispose d'un fort potentiel documentaire (plus de 3 millions de documents), le niveau atteint par les grandes villes des autres pays européens est nettement supérieur. Si l'on se réfère aux établissements membre de la Ligue des universités européennes de recherche (LERU), on constate que les bibliothèques du LERU ont, en moyenne, accès à 15 000 périodiques en ligne et entre 300 à 500 bases de données. L'établissement lyonnais le plus doté dispose aujourd'hui de 7 500 titres et de moins de 100 bases de données. Quant aux monographies, par comparaison aux États-Unis, la situation s'aggrave encore : les collections de plus d'une centaine de bibliothèques américaines se situent au-dessus d'un ratio de 100 livres par étudiants – 22 livres par étudiant lyonnais, à peine le double en tenant compte des fonds de la bibliothèque municipale.

Concevoir une politique documentaire à l'échelle du site permettant à l'ensemble des unités documentaires existantes de se positionner dans un dispositif global

La dispersion actuelle de l'offre documentaire des bibliothèques entre les établissements devra être remise en cause. Cette évolution pourra s'appuyer sur une carte documentaire rénovée, un observatoire des usages et des pratiques et sur une logique de spécialisation et de services. L'Université de Lyon pilotera cette transformation à partir d'une proposition de schéma directeur formalisé.

Principaux axes de développement de la politique documentaire

- Donner une impulsion forte au développement des collections et à leur conservation : création d'une réserve commune (silo). L'objectif est d'assurer la conservation des collections pour les trente ans à venir et permettre leur accroissement. Cet outil servira à la structuration des pôles documentaires en les spécialisant.
- Créer la bibliothèque électronique de Lyon en développant une offre de ressources en ligne partagée.

- Atteindre le standard européen le plus élevé pour les communautés de chercheurs.
- Unifier l'accès à l'ensemble des ressources documentaires de l'Université de Lyon.
- Construire le métaportail documentaire de l'Université de Lyon qui rendra visible et interrogeable l'ensemble des fonds, catalogues, bases de ressources documentaires ou pédagogiques en texte intégral des établissements du futur PRES.
- Identifier et valoriser la production scientifique de l'Université de Lyon.
- Organiser la participation des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université de Lyon au dépôt de leurs publications dans le Répertoire national des archives ouvertes, plateforme commune aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche.
- Construire un schéma directeur du dispositif documentaire de l'Université de Lyon et évaluer les usages.
- Réaliser une étude prospective et créer un observatoire des pratiques et des usages.

Le suivi de cette politique documentaire pour l'Université de Lyon implique un pilotage politique fort au niveau du PRES pour la validation des objectifs et des scénarios et la mise en place d'une coordination opérationnelle pour dialoguer avec l'échelon politique. Le groupe de travail sur la politique documentaire, qui travaille depuis octobre 2004 à la demande du PUL, est l'embryon de l'organisation future.

Alors même que de nombreux PRES, comme celui de Lyon, ont affiché et élaboré une ambition et un projet dans le domaine de la documentation, les PRES n'ont pas encore formalisé et intégré cette mission dans leurs statuts.

La documentation n'est pas encore réellement intégrée dans leurs missions. La documentation est un terrain où on peut avancer vite et apporter des résultats tangibles à court et moyen terme. Le rythme des réalisations² est à présent étroitement dépendant de la capacité des établissements à mettre en place cette nouvelle gouvernance.

F. Cavalier et D. Wolf

 francois.cavalier@sciences-po.fr
 Dominique.WOLF@adm.univ-lyon1.fr

pour l'Université de Lyon



Cf. http://www.universite-lyon.fr/82795377/0/fiche_pagelibre/

Chiffres clés

100 000 étudiants
15 000 en 3^e cycle
12 500 étudiants étrangers
9 500 personnels permanents
5 500 enseignants-chercheurs
et enseignants
510 laboratoires
800 thèses soutenues chaque année

Les collections

des services de documentation
Secteur de langues et sciences humaines
(LSH) : 2 millions de volumes
Secteur de sciences, techniques
et médecine **(STM) : 1 million
de volumes**

PRES Université de Lyon

 www.universite-lyon.fr

Président de l'Université Lyon-I,
Lionel Collet assure la présidence
de l'Université de Lyon.

Le PRES de Lyon est organisé
en 8 services et un secrétariat général,
coordonnés par Jean-Michel Jolion,
délégué général.

¹ La dernière réalisation en matière documentaire concerne le traitement des thèses : le bureau du PRES a en effet adopté en mars dernier le dépôt électronique des thèses. Cette décision devra s'appuyer sur une charte des thèses de l'Université de Lyon, qui reste à rédiger, dont l'objectif sera notamment un minimum d'homogénéité indispensable au sein de chaque école doctorale pour les modalités de dépôt et les formations aux doctorants.

² Les 8 services
Communication
Écoles doctorales
Lyon Sciences transfert
Recherche
Relations internationales
Sciences, innovation, société
Systèmes d'information
Valorisation

Dominique Wolf est directrice du service commun de la documentation de l'Université Claude-Bernard (Lyon-I).

☎ 04 72 43 12 72 ou 44 82 06 📠 12 70

François Cavalier, directeur des ressources documentaires de la Fondation nationale des sciences politiques, a dirigé le SCD de Lyon-I de 2001 à 2007. ☎ 01 45 49 51 51 ou 90 📠 53 21

Du côté de Sciences Po

Sciences Po forme des projets pour son propre développement, et la création des PRES comme les projets Campus, actuellement en cours d'expertise par le Ministère, sont autant d'opportunités.

En effet, les Universités Paris-Descartes et Paris-Diderot associées à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) et à l'Observatoire de Paris soumettront un nouveau projet intitulé Campus universitaire Paris-Centre, dans lequel les axes pédagogiques et scientifiques propres à ces établissements seront présentés accompagnés d'un programme « d'amélioration et de développement de la vie étudiante » commun à tous les établissements parisiens (<http://www.sciences-po.fr/portail/>).

Les effectifs de Sciences Po sont en croissance continue : on compte aujourd'hui près de 8 000 étudiants sur le site parisien et dans les cinq premiers cycles délocalisés (Nancy, Dijon, Poitiers, Menton, Le Havre).

Parallèlement, le développement rapide de la recherche et du dispositif pédagogique vise l'excellence au niveau international tout en cherchant à garantir la variété du recrutement au travers des « conventions éducation prioritaire » (CEP).

La croissance des effectifs et l'objectif affiché de placer Sciences Po au niveau des standards d'une « world class university » rendent absolument nécessaires l'agrandissement et l'adaptation de ses locaux ; ces projets d'extension pourraient fournir à la bibliothèque l'opportunité de développer encore sa capacité d'accueil et, surtout, de réintégrer d'importantes collections (plus de 400 000 volumes) stockées actuellement à distance du site parisien.

F. Cavalier

FNSP  www.sciences-po.fr 📠 27 rue Saint-Guillaume 75337 PARIS CEDEX 07

Arabesques n° 51 juillet - août - septembre 2008

Vers un PRES à trois*

Vers un volet documentaire dans le PRESCA

Dans le fonds ancien du SCD de l'université de Limoges, ouvrages en attente de traitement...

Les présidents des universités de La Rochelle, Limoges et Poitiers et les directeurs de l'ENSM de Poitiers (École nationale supérieure de mécanique et aérotechnique) et de l'ENSCI de Limoges (École nationale supérieure de céramique industrielle), réunis à Poitiers le 27 novembre 2007, ont créé une association de préfiguration d'un PRES Centre Atlantique (PRESCA). ** Les établissements concernés rassemblent plus de 50 000 étudiants dans toutes les disciplines et 4 500 personnels d'enseignement, recherche et administration. De nombreuses collaborations existent déjà entre ces établissements avec des structures communes : laboratoires, fédérations de recherche, écoles doctorales, université numérique régionale Poitou-Charentes-Limousin, etc. L'objectif de cette association est de préciser, en lien avec les établissements concernés, les objectifs et le statut définitif du PRES dans un délai d'un an. Les aspects liés à la recherche (ex. : soutien aux projets de développement communs, écoles doctorales) et à la formation (ex. : harmonisation des parcours en licence), aux systèmes d'information et de gestion et à la politique internationale et européenne ont d'ores et déjà fait l'objet de concertations approfondies.

Nouvelle vague

Les services communs de la documentation des trois établissements n'ont pas attendu la création du PRES en tant que tel pour élaborer une politique commune correspondant aux champs d'action et de compétences qui leur sont propres. Engagés dans le bilan du contrat quadriennal 2004-2007 et en conséquence dans la préparation et négociation des contrats d'établissement de la vague B (2008-2011), les orientations souhaitées correspondent à des aspirations communes (bien au delà d'ailleurs des seuls PRES) que sont le développement des collections électroniques, les accès distants et nomades, la valorisation des fonds, la modernisation

de la gestion des services associés avec l'objectif de répondre efficacement aux besoins des étudiants et chercheurs.

Les trois universités sont de taille différente, les SCD en conséquence ; toutes sont dans une situation où les calendriers diffèrent selon les programmes :

- le calendrier du PRES, dont on ne connaît pas encore la date de constitution en tant que tel ;
- après quelques hésitations, le PRES, qui devait initialement regrouper les établissements de Limoges, Poitiers, La Rochelle, Tours et Orléans, se recentre sur une transversale atlantique ;
- le calendrier de l'université numérique régionale (UNR) ;
- le calendrier des négociations du contrat quadriennal.

Et ces chantiers de se télescoper avec la loi dite « LRU », dont on pourrait craindre qu'elle ne modifie l'ensemble des paramètres. Une première conséquence en a été un retard accumulé dans les décisions, le temps des élections et installations des nouveaux conseils, chaque université ayant son propre calendrier.

Ainsi, dans le cadre de l'UNRPCL (Poitou-Charentes-Limousin), quelques chantiers interuniversitaires ont été évoqués, autour des cellules de production pédagogique numérique, du certificat informatique et Internet (C2I), des environnements numériques de travail (ENT) et de l'édition électronique pour les SCD, entre autres idées.



Un volet documentaire commun ?

Les SCD ont donc complété le travail en établissant un plan de préfiguration d'un volet documentaire propre au PRES. Les pistes évoquées sont variées.

Les ressources électroniques

La difficulté était de choisir les ressources réellement communes aux trois établissements, en prenant en compte les disciplines enseignées, les domaines de recherche et l'état des contrats en cours ; ainsi la base Factiva a-t-elle servi en quelque sorte de test ; une négociation commune a pu s'engager et la mutualisation a permis un gain sur le coût total, refacturé proportionnellement en fonction de la taille des établissements (sachant du reste que l'essentiel du coût a été financé par une subvention du plan Micro-informatique pour l'étudiant, le MIPE 4, attribuée à l'UNR).

Outre le choix des ressources lui-même, il va de soi que l'accès pour les étudiants est important ; pouvoir accéder aux mêmes ressources quel que soit l'endroit où l'on travaille relève des environnements numériques de travail, pour lesquels les services communs informatiques et autres centres de ressources informatiques (CRI) ont coopéré et recensent les procédures déjà uniformisées, même si beaucoup de petits éléments, et non des moindres, restent à coordonner : annuaires LDAP, accès nomades, authentications, etc. Cela suppose également un accès gratuit et réciproque des étudiants et enseignants aux services documentaires des universités du PRESCA (extension à l'université de Limoges du dispositif existant au sein du RUOA, le Réseau des universités de l'Ouest atlantique, dont font partie La Rochelle et Poitiers).

Publications en ligne : les thèses en ligne, publications électroniques et archives ouvertes

Un travail commun peut être engagé entre les trois SCD ; d'ores et déjà, une coopération Poitiers-Limoges a permis à Limoges de former son personnel à Lodel, outil utilisé dans la publication d'une revue en ligne (<http://revues.unilim.fr/nas/index.php>) tout comme l'expérience de Limoges en matière de publication des thèses en ligne a permis à Poitiers de faire un premier travail de mise en place du chantier ; le travail s'est poursuivi sur les archives ouvertes à Limoges, où le SCD propose de coordonner la formation des enseignants-chercheurs à la saisie dans archives-ouvertes.fr (alias HAL-Hyper articles en ligne), puis Graal ; à La Rochelle, le SCD est copilote du SID ; le partage d'expérience peut se mener de manière continue et opérer des aller-retour dans la formation des personnels ; même si les questions telles que la constitution des futures écoles doctorales au sein du PRES restent ouvertes, les compétences sont présentes dans les SCD et l'adaptation peut se faire aux structures administratives ; l'essentiel est que le travail soit mené

de manière cohérente et dans un esprit de partage. Un travail d'harmonisation des procédures peut ainsi être mené et aboutir à la mise en place d'une plateforme commune, voire d'un portail documentaire commun dans archives-ouvertes.fr, par exemple.

Action culturelle

La proximité de certains fonds, l'histoire des institutions (à Poitiers et Limoges) par exemple, la volonté de proposer des actions communes peut nous inciter à monter des actions de valorisation du patrimoine et d'animation culturelle : circulation d'expositions, réalisation conjointe d'expositions virtuelles, etc. ; là encore, des coopérations existaient de manière ponctuelle, comme elles existent avec d'autres établissements.

Gestion

Au niveau de la gestion, une balance annuelle des sommes induites par le prêt entre bibliothèques, soit par une extension du système existant au sein du RUOA, serait une première étape à un dossier que l'on ne peut que souhaiter voir s'étendre au niveau national.

Un SIGB commun ? du libre ou non ?

Toutes ces questions se posent, un peu partout dans les bibliothèques, dans les SCD, à des périodes différentes, selon des critères différents ; nous disposons déjà d'un outil commun, le Système universitaire de documentation, le Sudoc, mine de notices, outil de référence, outil de travail en commun aussi ; pourquoi



donc ne pas aller un peu plus loin, **un SIGB pour un PRES ?** Là encore, la réflexion est bien avancée, mais les questions qui se posent sont nombreuses. Comment procéder avec des calendriers dont les urgences diffèrent ? Limoges et Poitiers disposent d'AB6, dans des versions différentes ; La Rochelle est confrontée au cas d'un éditeur de système d'information et de gestion de bibliothèque, Ever, qui abandonne la maintenance de Loris à partir du 31 décembre 2008.

Une étude peut déjà être engagée sur le sujet pour connaître les avantages, inconvénients et la faisabilité d'une mutualisation du système d'information documentaire, sachant que deux niveaux peuvent être étudiés, celui du SIGB et celui d'un portail ; cette réflexion est à mener de manière étroite avec les universités et le PRES pour articuler au mieux les outils.

.../...

Toutes ces pistes autorisent un travail échelonné et des prises de décision à des niveaux différents. Une étude de faisabilité est aussi un travail sur ses propres outils et permet de faire un point à un moment donné ; sachant que les trois universités avaient prévu un renouvellement total ou partiel de leur SIGB dans le contrat quadriennal, il n'est pas inopportun d'analyser les systèmes utilisés ; reste à établir à quelle échelle se fera le travail de mutualisation.

Une étape dans la réflexion a été le séminaire sur « La réinformatisation d'un SCD » organisé en mars 2008 par Média-Centre-Ouest à l'intention des trois SCD. D'autres dossiers permettent déjà de passer à l'action, telles les acquisitions de ressources électroniques, avec là encore des paliers, que sont les accès communs par exemple.

Ces réflexions n'ont pas de caractère extraordinaire, elles ne sont qu'un reflet des questionnements actuels en bibliothèque. Elles illustrent une fois de plus la nécessité de faire de la prospective et de placer les problématiques dans un contexte plus large que le seul établissement qui nous abrite.

Cela ne peut que nous renvoyer à des remarques régulières, faites à l'Association des personnels de direction des bibliothèques universitaires, l'ADBU, par les chercheurs ou par d'autres biais sur les besoins « nationaux » exprimés, tels que l'acquisition des archives électroniques des périodiques en ligne ou l'acquisition des *impact factor* pour l'ensemble de la communauté des chercheurs, et ce par une instance nationale. Les PRES sont-ils une étape ?

J. Cartigny, O. Caudron et M. Marcil

 joelle.cartigny@unilim.fr

 olivier.caudron@univ-lr.fr

 myriam.marcil@univ-poitiers.fr

* La Rochelle, Limoges et Poitiers

** Gérard Blanchard a été élu à la présidence de l'université de La Rochelle ; Jacques Fontanille a été réélu à la présidence de l'université de Limoges ; Jean-Pierre Gesson a été réélu président de l'université de Poitiers. Agnès Smith dirige l'ENSCI et Jean Brillaud, l'ENSMA.

Le PRES CA ? une chance pour un signalement commun des fonds anciens et intermédiaires ?

Au sein du PRES Centre Atlantique en cours de constitution coexistent différentes structures documentaires conservant des fonds anciens ou intermédiaires. Ces structures n'auraient-elles pas à gagner en visibilité si elles travaillaient à un signalement commun des collections ?

Des collections certes variées ...

Le PRES Centre Atlantique regroupe, entre autres, deux universités aux collections patrimoniales conséquentes.

Au service commun de la documentation de l'université de Poitiers, existe depuis 1975 un fonds ancien riche de 40 000 volumes (pour la plupart antérieurs à 1820).

Il regroupe les livres anciens acquis par l'université depuis sa création (1431), ainsi que des dons et des dépôts, notamment le fonds d'Auguste Dubois, professeur d'histoire des doctrines économiques et d'économie politique à l'université de Poitiers (entré dans les collections en 1935), les livres de l'école de médecine (depuis 1949), les archives d'Argenson (en dépôt depuis 1976), les livres anciens de la cour d'appel du palais de justice de Poitiers (en dépôt depuis 2005).

Ces fonds, qui comptent 7 incunables, 2 000 ouvrages du XVI^e siècle, 35 000 des XVII^e et XVIII^e siècles, 81 manuscrits, sont particulièrement riches en médecine (obstétrique par exemple), sciences (notamment en botanique), droit, théologie, économie et science politique. Pour la plupart inventoriés, ils sont peu à peu catalogués ou rétroconvertis dans le Sudoc.

Régulièrement, les collections sont présentées dans des expositions : « La rose et l'imprimé, représentations de plantes à l'époque moderne » a permis de travailler avec des enseignants et des étu-



dants de licence et de masters professionnels et recherche.

Depuis le 1^{er} juin, la *Bibliothèque virtuelle sur les premiers socialismes* permet de consulter les documents du fonds Dubois portant sur les saint-simoniens, les fouriéristes, les communistes icariens, Proudhon...

Chaque document est accompagné d'un texte de présentation - voir sur le site <http://premiers-socialismes.edel.univ-poitiers.fr>.

Au sein de l'université de Poitiers, se trouvent d'autres collections très intéressantes, notamment un ensemble de documents pédagogiques à la section « Sciences » du SCD et des herbiers au jardin botanique de l'université. La section « Education et formation » nouvellement intégrée, conserve et valorise quant à elle les collections des anciennes écoles normales de l'académie Poitou-Charentes. Il ne s'agit pas de fonds anciens *stricto sensu*, mais de fonds intermédiaires, qui sont néanmoins riches pour qui veut se pencher sur l'histoire de la formation des instituteurs, et plus généralement sur l'histoire de l'éducation. Ces collections sont conservées au sein de la bibliothèque de conservation et de recherche (BCR)* à La Rochelle : 30 000 ouvrages de législation scolaire, de pédagogie, de morale, de didactique, d'ouvrages disciplinaires, de manuels scolaires, de travaux de stagiaires, de cartes murales, de partitions musicales, de périodiques relatifs à l'éducation de 1830 à nos jours. La BCR conserve également 6 500 ouvrages du fonds documentaire d'un lycée rochelais, qui reflètent 150 ans d'édition pédagogique. Ces documents sont partiellement catalogués dans une base locale** ; une réinformatisation et le déploiement dans le Sudoc sont prévus dans le cadre du contrat 2008-2011.



À l'université de Limoges, les fonds anciens du service commun de la documentation concernent quant à eux plusieurs sections :

- la section *Lettres*, qui héberge le fonds du séminaire de Limoges (la partie la plus importante en terme de volumes et de nature des fonds : quelques incunables, 4 à 4 500 ouvrages du XVI^e au XVIII^e, dont le fonds dit Guimbaud) ;

- la section *Santé*, qui a hérité du fonds de l'ancienne école de médecine de Limoges : ouvrages des XVI^e au XIX^e siècles ;

- la section *Droit*, avec 2 000 volumes environ ;

- la section *IUFM*, intégrée depuis mars 2007, possède également une collection patrimoniale, issue des anciennes écoles normales (24 500 volumes dont 9 500 de manuels scolaires) ; un projet de mise en valeur est en cours et un protocole de consultation de ces fonds a déjà été mis en place ; des formateurs ont également entrepris un travail d'enseignement et de recherche sur des vieux manuels.

À cela, il faut ajouter deux herbiers :

- un herbier de l'époque napoléonienne (4 000 parts collectées par un chirurgien limousin, dont une bonne partie sur les champs de bataille et régions occupées par les troupes de Napoléon entre 1805 et 1815), appelé herbier Fray-Fournier ;

- un herbier du botaniste limousin Charles Le Gendre, qui comprend des collections du 1820 à 1920.***

Le total de ces collections représente 56 000 volumes environ dont l'inventaire, le catalogage et le traitement restent à faire, et quelque 44 000 parts d'herbiers, dont 2 500 sont traitées. Le volet « traitement documentaire » du contrat qua-

triennal va permettre le catalogage d'une partie des fonds anciens du SCD, notamment des herbiers et du fonds du séminaire. Ce travail devrait se faire en relation avec les autres organismes documentaires de la région, en particulier la bibliothèque francophone multimédia (BFM) avec qui un chantier dans le cadre du plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) est en cours. On le voit, les contenus et les supports sont donc variés, de même que l'ancienneté des fonds.

... mais dont un signalement collectif augmenterait la visibilité

En effet, ce qui rassemble peut-être ces collections patrimoniales hétérogènes est leur manque de visibilité. Disséminées sur le Poitou-Charentes et le Limousin, ces richesses documentaires ne semblent pas (encore) connues à leur juste valeur. L'absence d'inventaire et de catalogues achevés pour les fonds des deux SCD constitue un sérieux handicap. Au sein du PRES, un travail coopératif pourrait être envisagé entre les deux sections IUFM qui conservent certainement des fonds similaires. Échanges de notices, dépouillement de revues anciennes en éducation, échanges des doublons ou triplons sont autant de pistes à étudier. Quant aux autres collections des SCD, il ne serait pas surprenant de découvrir des complémentarités d'un endroit à l'autre.

Un signalement collectif de ces collections (fonds anciens et fonds intermédiaires) pourrait permettre aux lecteurs d'avoir connaissance de la diversité documentaire à leur disposition.

Un site web présentant chaque fonds ainsi qu'un catalogue commun multibases (en constante évolution du fait du catalogage rétrospectif en cours pour certaines bibliothèques) permettraient, à terme, à ces fonds relativement méconnus de sortir de l'ombre.

M. Piffeteau et A.-S. Durozoy

✉ marie.piffeteau@poitou-charentes.iufm.fr

✉ Anne-Sophie.Durozoy@univ-poitiers.fr

* BCR bcr@listes.poitou-charentes.iufm.fr ☎ 05 46 00 47 56 📠 67 49 91

** La partie cataloguée est accessible en ligne : <http://scd.poitou-charentes.iufm.fr/bcdibcr/>

*** Voir l'article pages 10 & 11 dans le n° 50 d'*Arabesques*, daté avril - mai - juin 2008

Université de La Rochelle ✉ www.univ-larochelle.fr

Olivier Caudron, directeur du service commun de la documentation ☎ 05 46 45 39 69 📠 50 59 92

SCD 📠 Rue du Loup-Marin La Ville en Bois 17042 LA ROCHELLE CEDEX 1

Université de Limoges ✉ www.unilim.fr

Joëlle Cartigny, directrice du service commun de la documentation ☎ 05 55 43 57 02 📠 57 01

SCD 📠 39 C rue Camille-Guérin 87031 LIMOGES CEDEX

Université de Poitiers ✉ www.univ-poitiers.fr

Myriam Marcil, directrice du service commun de la documentation ☎ 05 49 45 33 11 ou 18 📠 33 56

SCD 📠 93 avenue Recteur-Pineau BP 605 - 86022 POITIERS CEDEX



L'offre documentaire à Nancy

Nancy Université, ce sont trois universités (et donc trois services communs de la documentation) représentant 40 000 étudiants et couvrant l'ensemble des disciplines.

Les universités de Nancy ont une tradition de réseau documentaire bien antérieure à la création du PRES Nancy Université. En effet, les bibliothèques universitaires étaient regroupées au sein d'une bibliothèque interuniversitaire, une BIU, devenue un service interétablissements de coopération documentaire, un SICD, en 1994. Cette structure a été dissoute en 1996 mais la coopération a perduré : accès de l'ensemble des bibliothèques du réseau à tout utilisateur inscrit dans une université de Lorraine, mutualisation de certaines acquisitions documentaires, groupes de travail communs, inscription d'actions concertées dans les contrats quadriennaux, etc.

Nancy Université a permis de conforter cette collaboration, voire de l'intensifier en s'appuyant sur les services des universités qui travaillent également en collaboration plus étroite. Par ailleurs, l'élaboration d'un contrat quadriennal commun a structuré très fortement la réflexion que nous avons entamée sur la mutualisation de nos services communs de documentation. Grâce à cette rédaction commune, nous avons pu pousser plus avant les projets déjà initiés lors des précédents contrats quadriennaux.

Deux axes se dégagent de ce contrat :

1 renforcer les services mutualisés aux utilisateurs,

2 apporter à la recherche l'expertise des bibliothèques pour l'accès à la documentation et pour la valorisation des publications scientifiques.

Les projets en cours doivent permettre la réalisation de ces objectifs.

Il s'agit d'une part de mettre en place des outils communs pour un meilleur accès à la documentation de Nancy Université : recherche fédérée et accès distants. Au cours de ce contrat, il est prévu de développer un service intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) commun. Ce projet est porté à la fois par les services communs de la documentation (SCD) et par les centres de ressources informatiques (CRI).

Il s'agit également de renforcer les services de renseignement en ligne qui fonctionnent déjà dans certaines bibliothèques de Nancy Université en mutualisant les équipes et d'étendre ce type de service aux autres bibliothèques du réseau.

Concernant la formation à la recherche documentaire une offre commune au niveau master a été proposée.

La valorisation des fonds patrimoniaux issus de la bibliothèque de l'université est amorcée dans le cadre de la numérisation du catalogue général des manuscrits et de la participation à Calames, le Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur.

D'autre part, nous travaillons, CRI et SCD, à la constitution d'archives institutionnelles à travers l'implantation de l'outil *ORI OAI*. À cette fin, un groupe de travail a été constitué avec des bibliothécaires des SCD, des informaticiens des CRI et des personnes de NUTICE, le service des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) de Nancy Université.

Dans le cadre de la diffusion et de l'archivage des thèses, nous avons opté, au niveau de Nancy Université, pour le dépôt électronique des thèses comme dépôt officiel depuis la rentrée 2007, avec en corollaire un dépôt dans STAR – Signalement des thèses, archivage et recherche. À cet effet une procédure commune a été initiée.

Cette action se faisant sous la tutelle du comité régional des études doctorales (CRED), l'Université Paul-Verlaine de Metz y participe. C'est avec Metz également que nous avons collaboré à l'élaboration du programme pluriformation de la Maison des sciences de l'homme de Lorraine, intitulé « Mise à disposition des ressources documentaires et aide à l'édition ». Ce rapprochement ne concerne pas seulement les usagers. Pour renforcer la culture d'établissement nous réalisons des formations communes pour l'ensemble des personnels. Nous avons d'ores et déjà rédigé un plan de formation unique.

C. Balliet ✉ christine.balliet@inpl-nancy.fr

A. Kammerer ✉ annie.kammerer@univ-nancy2.fr

A.-P. Parret ✉ parret@scd.uhp-nancy.fr

Nancy-Université

Le **v** en rouge indique la lettre grecque « **nu** »

NU est l'abréviation de **Nancy Université**

✉ www.nancy-universite.fr

✉ <http://histoire.univ-nancy.free.fr>

✉ info@nancy-universite.fr

Institut national polytechnique de Lorraine ✉ <http://www.scd.inpl-nancy.fr/>

Christine Balliet, directrice du service commun de la documentation ☎ 03 83 59 60 01 📠 60 23

SCD 📮 BP 169 - 2 avenue de La-Forêt-de-la-Haye 54505 VANDŒUVRE CEDEX

Université Nancy-I ✉ <http://scd.uhp-nancy.fr/> (Université Henri-Poincaré)

Anne-Pascale Parret, directrice du service commun de la documentation ☎ 03 83 68 44 87 📠 44 07

SCD 📮 CS 20148 rue du Jardin-botanique 54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

Université Nancy-II ✉ <http://www.univ-nancy2.fr/scd/>

Annie Kammerer, directrice du service commun de la documentation ☎ 03 54 50 37 00 ou 08 📠 37 02

SCD 📮 BP 33408 - 46 avenue de la Libération 54015 NANCY CEDEX

Ci-dessus photo de Philippe Pillot, SCD de Nancy-II, 2008. **Fronton au-dessus de l'entrée de l'ancien Palais de l'Académie**

D'abord l'université unique

Un PRES sur les bords du Rhin ?

Peut-être à l'horizon 2010. PRES Strasbourg ou PRES Alsace ? Les débats restent ouverts mais les universités de la capitale alsacienne n'ont pas attendu pour se jeter dans un projet tout aussi ambitieux et complexe, celui d'une université unique dont la naissance officielle devrait survenir le 1^{er} janvier 2009 : l'Université de Strasbourg – communément surnommée l'UDS. Ce chantier, qui mobilise les forces des universités Marc-Bloch (lettres, sciences humaines et sociales), Louis-Pasteur (sciences et santé) et Robert Schuman (sciences juridiques et économiques) est pionnier et pourrait, paraît-il, déjà faire des émules. Inscrite dans le préambule du contrat quadriennal 2005-2008 des établissements comme une perspective à explorer, l'université unique est devenue rapidement un objectif stratégique pour l'équipe constituée par les trois présidents alors signataires, objectif en passe de se concrétiser pour les actuels (deux présidents sur trois ont été renouvelés depuis) qui ont eu en charge l'affinement de l'esquisse politique et la rédaction du projet d'établissement. Ainsi le mardi 26 février dernier les conseils des trois universités rassemblés en assemblée plénière ont-ils adopté, à une large majorité, ce projet d'établissement qui sera négocié ensuite avec le ministère. Les comités techniques paritaires (CTP) fraîchement élus se prononceront sous peu également à titre consultatif. Avec ces différents votes commence désormais une phase très concrète de mise en place progressive des nouveaux services unifiés et des composantes, bref la traduction dans la réalité du nouvel organigramme pour une transition en douceur vers 2009. Parallèlement se succéderont normalement sur le plan administratif et réglementaire les étapes suivantes provisoires, mise en place de l'assemblée constitutive (composée des trois conseils d'administration initiaux) qui devra approuver les statuts de l'UDS, voter le budget 2009, préparer les élections au

À Strasbourg, dans le SICD des universités la bibliothèque de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace, ouverte sur le campus central de Strasbourg (8.10.2007) est la dernière réalisation du SCD de l'Université Marc-Bloch (Strasbourg-II) et la première du SICD des universités de Strasbourg. Essentiellement spécialisée en sciences de l'Antiquité, ouverte 50 heures par semaine, elle propose 45 000 volumes.
Crédit photo : Claude Lorentz



CA afin que celui-ci puisse procéder à l'élection du président.


Mais déjà **la documentation avait joué le rôle de « précurseur »** en la matière. Inscrite également dans le contrat quadriennal 2005-2008 la fusion des trois services communs de la documentation respectifs en un seul a été voulue par les universités qui ont désigné le directeur du plus important d'entre eux, Iris Bieber, en qualité de chargée de mission pour mener à bien l'opération en concertation avec ses collègues. Les statuts et l'organigramme du nouveau service ont été adoptés par les CA des universités pour entrer en vigueur en 2007. Comme l'UDS n'existe pas encore, c'est la forme administrative de SICD qui a été retenue d'abord pour caractériser la fusion de ces trois services aux tailles, histoires et cultures variées. À partir de 2009 il deviendra *ipso facto* le SCD de l'Université de Strasbourg. Composé de 23 bibliothèques intégrées abritant **deux millions de volumes**, il est composé de **quatre départements thématiques et six départements transversaux**; l'ensemble représente une équipe de 151 personnes.

Précisons enfin que la fusion des organismes documentaires des universités s'est accompagnée également d'un important travail de mise en place d'une **carte documentaire** en partenariat avec nos collègues de la Bibliothèque nationale et universitaire et de l'Université de Haute-Alsace. Elle a consisté en une analyse détaillée des acquisitions onéreuses de chaque participant sur une période donnée et au moyen d'une classification adaptée intégrée aux SIGB. Au final, cet outil devrait permettre d'affiner les plans de développement des collections et d'intensifier la coopération documentaire.

Comme on peut le voir, le site strasbourgeois, qui offre **la plus grande richesse documentaire de province** grâce aux établissements présents, n'a pas fini de connaître de nombreuses et intenses mutations.

V. Chappuis

 Vincent.Chappuis@umb.u-strasbg.fr

Université de Strasbourg
 <http://demain.unistra.fr>

Iris Bieber, directrice du service interétablissements de coopération documentaire

Vincent Chappuis, adjoint à la direction du SICD des universités de Strasbourg ☎ 03 88 41 78 91 📠 60 23 34

SICD 🌐 <http://www-sicd.u-strasbg.fr> 📍 22 rue Descartes 67084 STRASBOURG CEDEX

Genèse d'une archive ouverte institutionnelle

Open Archive Toulouse Archive Ouverte :
une archive ouverte multiétablissements pilotée par l'INP de Toulouse

OATAO

Nous avons voulu offrir un service simple et performant pour la communauté scientifique toulousaine : visibilité de la production scientifique et indicateurs de gouvernance sont les deux objectifs qui nous ont guidés. OATAO permet à tout chercheur de déposer un article en quelques minutes seulement. La qualité des données et le respect du droit sont garantis par les professionnels de la documentation. À l'heure de la dématérialisation mondiale des contenus scientifiques et de la concurrence universitaire internationale, exister sur la Toile est une nécessité incontournable. Entre GRAAL et HAL, OATAO peut s'avérer un « go-between » discret et efficace.

G. Casamatta ✉ casamatta@inp-toulouse.fr

Gilbert Casamatta, président de l'Institut national polytechnique de Toulouse.

INP ✉ www.inp-toulouse.fr ☎ 05 34 32 30 00 📠 30 06 📍 6 allée Émile-Monso BP 34038 - 31029 TOULOUSE CEDEX 4

Quand elle a pris sa retraite en 2001, Thérèse Gros, ingénieur-documentaliste CNRS et avisée responsable d'une des bibliothèques de l'INP de Toulouse a dit : « La gestion des publications issues de la recherche est une mission qui doit être reprise par les SCD ».*

Les SCD avaient déjà un cœur de cible : la mise en ligne des thèses. C'est chose faite à l'INP de Toulouse depuis le 1er janvier 2005. Fort de cette expérience d'une archive ouverte reposant sur un logiciel libre (Eprints), le SCD a pris le taureau par les cornes pour proposer une archive ouverte des publications scientifiques, avec deux objectifs : visibilité et indicateurs.

First things first : d'abord le politique !

Les statistiques de consultation des thèses en ligne, en croissance exponentielle dès l'ouverture du site (<http://ethesis.inp-toulouse.fr/>), ont tout de suite marqué les esprits des décideurs. Dès l'automne 2005 et capitalisant sur ce succès, un travail de sensibilisation et d'information est entrepris en conseil scientifique, à la direction de la recherche, auprès des directeurs de laboratoires, auprès du président de l'université. Plusieurs présentations successives convainquent les plus réticents : **oui**, les éditeurs chez lesquels nos chercheurs publient autorisent la diffusion dans une archive ouverte, **oui** le taux de citation aug-

mente avec l'exposition dans une archive ouverte, **oui** les professionnels de la documentation sont les garants responsables au nom de l'établissement de la vérification des conditions juridiques de diffusion, **oui** on peut retirer de l'archive tout document qu'on ne veut plus exposer, **oui** on peut afficher automatiquement les publications d'un laboratoire sur le site de celui-ci à partir de l'archive ouverte, **oui** on peut extraire des bibliographies pour les CV des chercheurs, les enquêtes et les évaluations, **oui** la gouvernance de l'établissement pourra disposer d'indicateurs sur sa production scientifique, **oui** tous les moteurs de recherche du web « crawlent » dans l'archive en temps réel, **oui** l'établissement est garant de la pérennité de l'accès à l'archive, **oui** le dépôt ne prendra pas plus de cinq minutes au chercheur, **oui** l'archive pourra alimenter HAL et Prod'INRA, etc. Le projet est adopté à l'unanimité par le conseil scientifique de l'INP de Toulouse le 16 juin 2006. Un groupe de travail est constitué, un nom est trouvé : OATAO est née.

Un groupe et des grands principes

Une fois l'accord politique acquis est créé, dès octobre 2006, un groupe de travail mixte comprenant à la fois des représentants des bibliothèques et des correspondants de laboratoires. Un

point important : nous avons insisté pour que ces correspondants soient des chercheurs (et non des personnels administratifs) en phase avec les responsables des laboratoires.

La feuille de route est la suivante : définir les conditions de la création d'une organisation humaine et technique permettant de :

- diffuser les travaux des chercheurs sans critère d'appartenance, pour un meilleur affichage de l'activité scientifique ;
- mettre en place une base de données en *open access* sans remettre en cause le processus traditionnel de publication ;
- respecter les normes techniques et juridiques en vigueur.

Le groupe de travail (qui s'est réuni à huit reprises sur une période d'un an) s'est essentiellement attaché à :

- définir les besoins et les contraintes des laboratoires : disposer de données bibliographiques pour les rapports quadriennaux d'évaluation, les rapports d'activité, les CV personnels, les enquêtes ; effectuer un dépôt unique et alimenter automatiquement HAL et prod'INRA ; produire des indicateurs consolidés au niveau d'une équipe, d'un laboratoire, d'un établissement, de plusieurs établissements ;
- décrire les différents scénarios des dépôts possibles ;
- s'accorder sur la typologie des documents diffusés dans l'archive ouverte.



OATAO à l'été 2008 : plus de 600 documents déposés

16 juin 2006 : adoption par le conseil d'administration de l'Institut national polytechnique de Toulouse

Octobre 2006 : groupe de travail mixte SCD & LABORATOIRES

Septembre 2007 : groupe de travail « pros doc »

Janvier 2008 : ouverture de l'archive OATAO

Mai 2008 : **plus de 250 documents en ligne, près de 1 000 visites en 1 mois**

Juin 2008 : **plus de 400 documents validés et plus de 120 en cours de validation**



Fin 2010 : 1 500 dépôts ; c'est l'objectif indiqué dans le contrat quadriennal...

Ce travail a aussi été l'occasion d'expliquer les buts d'une archive ouverte, de rassurer les chercheurs (sur le droit et les éditeurs), en bref, de commencer à changer les mentalités et de faire « mûrir » les esprits.

Au final, une série de grands principes sont arrêtés.

L'archive ouverte doit avoir un contenu

Il ne s'agit pas de recréer une nouvelle base de données bibliographiques qui ne comporterait que des références et non des documents. Même si les éditeurs n'autorisent pas la diffusion des documents au moment du dépôt, le texte intégral doit obligatoirement être déposé (sauf sur raisons motivées : documents confidentiels), d'une part, parce que la politique des éditeurs évolue dans le temps, d'autre part parce que notre rôle est de préserver les documents dans le temps.

Un format de diffusion unique

Les documents sont diffusés au format PDF, format de diffusion largement utilisé et qui n'est pas dépendant d'un éditeur de logiciel. Il n'est en revanche pas exigé des chercheurs qu'ils postent leurs documents dans ce format : dans ce cas, les gestionnaires de l'archive se chargent de la conversion.

Une interface web en langue anglaise

C'est un choix assumé par le groupe de travail qui souhaite toucher le plus largement possible la communauté scientifique internationale. Seule la FAQ est en français.

Des responsabilités bien réparties

Aux chercheurs, le dépôt des documents et la **validation scientifique**, l'accord des coauteurs pour la diffusion et l'assurance que les documents ne contiennent que des éléments aux droits acquis.

Aux gestionnaires de l'archive, la validation technique des documents et des métadonnées, le contrôle des droits de diffusion auprès des éditeurs à l'aide de ROMEO/SHERPA (<http://www.sherpa.ac.uk/romeo.php>) ou par contact direct auprès des édi-

teurs, la gestion technique et pérenne de l'archive.

Ces choix, différents de ceux de HAL, où le contrôle des autorisations juridiques de diffusion par les éditeurs est laissé à la responsabilité des chercheurs, sont délibérés : nous avons voulu que les chercheurs puissent déposer le plus rapidement possible leurs documents en évitant au maximum les contraintes.

Un dépôt unique

Pour le chercheur, lui assurer qu'il n'aura qu'un seul dépôt de ses publications à effectuer est une condition indispensable à l'adhésion au projet. Le transfert de ses publications vers HAL, par exemple, fait partie du cahier des charges.

Un logiciel et des « pros doc »

Au départ, notre choix s'est porté sur le logiciel ORI-OAI (<http://www.ori-oai.org/>). L'INP de Toulouse est très impliqué dans le développement de ce logiciel (deux personnes membres du comité de pilotage, un responsable du groupe fonctionnel pour le module « Thèses », un développeur du moteur de recherche et d'indexation). ORI-OAI répond parfaitement aux objectifs de l'archive institutionnelle souhaitée. Mais les délais de livraison du logiciel n'étaient pas compatibles avec le calendrier fixé : une ouverture du site en janvier 2008. Le choix s'est donc orienté vers le logiciel Eprints (<http://www.eprints.org/software/>) dans un premier temps, en attendant qu'ORI-OAI soit totalement opérationnel. Les données seront facilement récupérables lors de la migration vers ORI-OAI.

Une équipe resserrée de professionnels de la documentation est constituée, en septembre 2007. Ses objectifs sont les suivants :

- travail sur les métadonnées : assurer la compatibilité avec HAL et les recommandations du GTA0, le groupe de travail sur les archives ouvertes (<http://gtao.wikidot.com/>) ;

- amélioration de l'interface web du site ;

- rédaction de la FAQ ;

- test de la maquette.

Des réunions hebdomadaires ont permis de tenir les délais. OATAO a ouvert le 17 janvier 2008.

Vérification et valeur ajoutée

En amont de l'ouverture de l'archive a été défini, sur un wiki dédié au projet, un ensemble de règles pour assurer un traitement efficace des dépôts sans jamais perdre de vue la pérennité et la cohérence de la base. Les principaux points ont porté sur la définition :

- des métadonnées obligatoires, visibles ou non au déposant, pour chaque type de document ;

- des règles de saisie des champs principaux, largement reprises des normes de saisie de catalogage ;

- des règles pour la création des comptes utilisateurs.

Parmi les décisions importantes : seuls les *postprints* d'articles sont diffusés dans OATAO pour des questions de droits de diffusion et pour éviter la gestion des versions.

Un important travail a été consacré à l'interface :

- écriture des aides pour chaque champ ;

- création d'une FAQ illustrée de démonstrations animées.

Enfin, des réunions d'information (en nombre encore insuffisant !) ont été organisées dans les laboratoires.

Les premiers dépôts sont apparus assez rapidement dès l'ouverture de l'archive.

Une partie du traitement diffère peu du catalogage traditionnel : titre, résumé, auteur(s), ISSN, volume, pages, etc. sont à renseigner.

La grande différence réside dans la **vérification des droits de diffusion** de l'article déposé, point essentiel de la **valeur ajoutée** d'OATAO, qui engage notre responsabilité, et donc celle de l'établissement en tant que gestionnaire de l'archive.

.../...



Cf. www.isae.fr



Non seulement les archives ouvertes assurent un support essentiel à l'activité scientifique, mais elles en constituent également un véritable outil. Il s'agit en premier lieu d'un vecteur efficace de communication des résultats de la recherche, assurant une excellente diffusion de la production scientifique d'un établissement. C'est également un outil précieux de suivi interne de cette production, particulièrement utile pour réaliser des bilans afin de répondre aux enquêtes et surtout de fournir des données fiables pour les évaluations. Dans un contexte où les outils automatiques choisis par les instances d'évaluation ne permettent pas toujours d'identifier avec précision la production d'un établissement ou d'un laboratoire, un établissement peut s'appuyer sur ses archives ouvertes pour réaliser ou compléter cette identification. Les **facteurs clés** de la réussite de la mise en place d'archives ouvertes au niveau d'un établissement sont au nombre de deux : **un support efficace** du service de documentation pour vérifier les aspects liés aux droits de publication et **une adhésion enthousiaste** des chercheurs au système. Pour susciter cette adhésion, il est capital de coupler la mise en place d'un tel système avec une exploitation pour différents usages : génération automatique de bilans de publication intégrables dans des rapports, génération automatique de pages web pour des chercheurs, des équipes, des laboratoires... C'est l'importance des services rendus qui convaincra le chercheur de l'intérêt de passer les quelques dizaines de secondes nécessaires à soumettre chacune de ses publications. Les archives ouvertes assurent la visibilité d'un établissement sur la scène électronique internationale de la production scientifique.

F. Thivet frederic.thivet@isae.fr

Frédéric Thivet, directeur de la recherche et des ressources pédagogiques de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace
ISAE www.isae.fr © 05 61 33 80 50
10 avenue Édouard-Belin BP 54032 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4
L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace est issu du rapprochement de SUPAERO et ENSICA.

Le premier niveau de vérification se fait via le site de référence SHERPA/ROMEO (<http://www.sherpa.ac.uk/romeo.ph>), qui recense les politiques juridiques des éditeurs et, en cas de silence de ce site, par contact direct avec l'éditeur. Si un article n'est pas diffusable, nous bloquons sa visibilité sur Internet mais le fichier est tout de même conservé dans l'archive. Dans ce cas, OATAO propose la demande de copie directement à l'auteur par mail. De plus, le logiciel Eprints permet de diffuser la diffusion s'il existe un embargo sur l'article.

Le **staff OATAO** est constitué de dix gestionnaires, de profil essentiellement catalogueurs, répartis sur les trois établissements qui alimentent aujourd'hui OATAO : l'INP de Toulouse, l'École nationale vétérinaire de Toulouse et l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ex SUPAERO+ENSICA).

Les échanges et la coordination se font par messagerie, sur le wiki du projet ou lors de réunions en présentiel. Notre réactivité à traiter les posts est essentielle pour la crédibilité d'OATAO auprès des chercheurs : le délai moyen entre le dépôt et la mise en ligne est actuellement de 48 heures.

Trois administrateurs constituent une cellule de veille, de contrôle qualité et de sécurité de l'archive. Ils créent les nouvelles institutions, traquent la présence d'éventuels doublons ou anomalies.

Les chantiers actuels portent sur l'amélioration permanente d'OATAO pour répondre aux suggestions et besoins des chercheurs et des tutelles :
- export sous certains formats demandés par les chercheurs en fonction des outils de gestion bibliographique qu'ils utilisent déjà ;

- mise au point de statistiques de consultations (une première instance de Google Analytics a été installée le 7 avril 2008) ;

- cohérence dans l'écriture des noms de laboratoires et des institutions.

Le staff OATAO tisse peu à peu des liens étroits avec les chercheurs. Une bonne surprise : deux laboratoires n'ont pas hésité à embaucher un stagiaire en IUT Documentation, formé et encadré par le staff, pour procéder au dépôt rétrospectif des publications en vue du rapport quadriennal. Une campagne de communication est programmée, avec des réunions d'information et des formations pratiques dans les laboratoires intéressés, ainsi qu'un « flyer » sur support papier, qui résume l'essentiel des informations à connaître en tant que chercheur pour déposer.



Cf. www.envt.fr

À l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), nous avons opté pour les archives ouvertes afin de valoriser l'activité recherche (augmentation du taux de citation des articles) et de contribuer à la diffusion libre et gratuite de l'information scientifique.

La participation à OATAO a aussi été l'occasion de rapprocher documentalistes et chercheurs. En effet, le personnel de la bibliothèque connaît désormais mieux les thématiques de travail des équipes de recherche et les chercheurs s'intéressent davantage aux services documentaires qui leur sont proposés.

Nous avons travaillé à partir d'une liste des publications de l'ENVT depuis 2007 (mise à jour par veille documentaire) et avons contacté les auteurs afin d'obtenir les postprints ou les preprints de leurs articles ou l'autorisation de les « appauvrir » de leur mise en forme (pour respecter les politiques des éditeurs).

M. Andro m.andro@envt.fr

Mathieu Andro est responsable de la bibliothèque de l'École nationale vétérinaire de Toulouse.

ENVT www.envt.fr ☎ 05 61 19 38 25 📠 38 27

📍 23 Chemin des Capelles BP 87614 - 31076 TOULOUSE CEDEX 3

Lancez-vous !

Créer une archive ouverte institutionnelle n'est pas si difficile ! Il est important de comprendre que l'essentiel réside dans la sensibilisation de la communauté : nombreux sont encore les chercheurs français qui ignorent tout du mouvement de l'*open access* et qui, une fois bien informés, sont rapidement convaincus. Le deuxième point important est de ne pas se laisser effrayer par les aspects techniques : un ingénieur d'études (IGE) à double compétence, informatique et documentaire, est capable d'adapter un logiciel libre en une dizaine de jours. Le troisième point essentiel est la définition du *workflow*, l'organisation humaine nécessaire à son accomplissement. Enfin, *last but not least*, il faut savoir rester PRAGMATIQUE ! OATAO a démarré avec un outil opérationnel à l'instant T pour répondre rapidement à des besoins exprimés. L'objectif reste de migrer vers ORI-OAI, outil plus sophistiqué et plus intégrable dans le système d'in-

formation des établissements. Il ne faut jamais perdre de vue la réactivité et la souplesse pour répondre aux demandes de ceux que nous servons : **les chercheurs, les laboratoires, les établissements.**

Les équipes des professionnels de la documentation, avec leur grande expérience de la gestion des données structurées, du contrôle qualité, de la conservation des contenus et du travail en réseau, sont les meilleurs garants d'une archive ouverte institutionnelle de qualité. Le métier évolue, les compétences restent !

M. Titonel

magali.titonel@ensat.fr

J.-M. Le Behec

jean-marie.lebehec@inp-toulouse.fr

C. Forestier

catherine.forestier@inp-toulouse.fr

Magali Titonel, de l'ENSAT (www.ensat.fr), est coresponsable de l'équipe « pros doc ». ☎ 05 34 32 31 17

Ingénieur d'études, Jean-Marie Le Behec est chef du projet OATAO.

☎ 05 34 32 31 16

À l'INP de Toulouse, Catherine Forestier est directrice du SCD
☎ 05 34 32 31 15 📠 31 00

OATAO oatao@inp-toulouse.fr
oatao.univ-toulouse.fr

* Parallèlement, deux thèmes progressent dans le Landerneau de l'enseignement supérieur et de la recherche : *open access* pour l'un, gouvernance et indicateurs pour l'autre. ArXiv a déjà plus de 10 ans, PubMedCentral est né en 1999, HAL en 2001, la première version du protocole OAI-PMH est rendue publique la même année.

La diffusion et la visibilité de l'information scientifique deviennent une exigence pour les bailleurs de fonds publics et une demande de la société civile. Par ailleurs, la pression sur la gouvernance et les indicateurs des acteurs de l'action publique augmente : la LOLF est votée en juillet 2001, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont concernés. La mesure de la production scientifique devient un des critères majeurs d'évaluation par les tutelles.

Pleins feux sur... la bibliothèque de la Villette

Une bibliothèque publique et spécialisée

La première caractéristique de la **bibliothèque des sciences et de l'industrie (BSI)** est d'être une bibliothèque publique spécialisée en sciences, techniques et industries. De la bibliothèque publique, elle en a les principaux aspects : accès libre et gratuit (seul l'emprunt des documents est payant), ouverte à tous les publics, accessible six jours par semaine y compris les dimanches et jours fériés. Mais elle n'est pas une bibliothèque encyclopédique. Sa couverture thématique concerne **les sciences fondamentales et appliquées, les technologies, les savoir-faire industriels, l'histoire des sciences** et les disciplines relevant de la diffusion des sciences.

D'autre part, la BSI n'est pas une bibliothèque qui partage un bâtiment avec un musée de sciences et techniques, mais elle est partie prenante de la **Cité des sciences et de l'industrie**. À ce titre, par la mise à disposition de ressources documentaires, par les différents services qu'elle propose, elle contribue à « rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et

Le bâtiment emblématique de la Géode, vu du parc de la Villette
Photo : CSI/A. LEGRAIN



industriels, [et à] présenter les enjeux de société liés à leur évolution » comme le précise le décret qui fixe les missions de l'établissement. Intégrée au projet de la Cité des sciences dès l'origine, elle accueille du public depuis 1986.

Trois types de publics et d'usages

Les utilisateurs de la BSI peuvent être répartis en trois types de public aux attentes et aux usages bien différenciés.

Les « apprenants »

Les « apprenants » constituent le premier type. En grand nombre, lycéens et collégiens originaires du nord-est parisien viennent s'ajouter aux étudiants pour former un ensemble de personnes qui trouvent dans cet espace, un lieu de travail accueillant, leur permettant de travailler en groupe et dont les services peuvent faciliter leur intégration sociale. À cette catégorie peuvent se rattacher des adultes qui pour des raisons professionnelles

(approfondissement, formation permanente, reconversion) trouvent à la bibliothèque les ressources dont ils ont besoin.

Les visiteurs du deuxième type

Le deuxième type de visiteur fréquente la bibliothèque parce que c'est un des espaces de la Cité des sciences. Il est venu visiter une exposition ou la Cité des enfants, suivre une conférence et la bibliothèque est alors un lieu pour approfondir sa visite ou passer un peu de temps à feuilleter des ouvrages, regarder un film ou participer à une animation. À ce type de public peut se rajouter un public familial de proximité, assidu à la médiathèque des enfants.

Les chercheurs

Enfin le public des chercheurs en histoire des sciences et les professionnels de l'enseignement et de la culture scientifique trouvent à la médiathèque d'histoire des sciences les différentes ressources dont ils ont besoin.



Géode [FeCd] n. f. o 1752; géodès 1556; du gr. geôdês « terreux » 1 Minér. Masse pierreuse [...] 2 Pathol. Petite cavité [...] 3 Sphère d'acier creuse contenant une salle de projection dont l'écran est constitué par la surface intérieure de la demi-sphère. *La Géode de la Villette, à Paris. Cf. Le Petit Robert*



Des fonds documentaires pour se cultiver et apprendre

La bibliothèque a en premier lieu constitué une offre documentaire de vulgarisation scientifique et technique pour permettre à un visiteur, qu'il soit adulte ou enfant, de comprendre le monde qui l'entoure, de découvrir un loisir scientifique ou technique et de l'aider à répondre aux questionnements générés par le développement des sciences, des techniques et de l'industrie.

Pour répondre aux usages studieux des jeunes « apprenants », elle met à disposition des documents parascolaires, des documents ludoéducatifs, des manuels d'enseignement. Des ouvrages de référence, des manuels, des traités pratiques sont proposés aux professionnels des secteurs scientifiques, techniques et industriels ainsi qu'aux professionnels de l'artisanat.

Enfin, la médiathèque d'histoire des sciences met à disposition des chercheurs, des étudiants ou des médiateurs scientifiques un fonds contemporain en histoire, philosophie, sociologie, didactique et muséologie des sciences et des techniques. Ces fonds ont une forte dominante en sciences humaines et atteignent le niveau de la recherche. Elle conserve un fonds scientifique ancien de 80 000 volumes, français et étrangers, ouvrages scientifiques et techniques du XVI^e au milieu du XX^e siècle.

La bibliothèque a toujours privilégié une offre multimédia associant l'imprimé sous toutes ses formes à l'audiovisuel, aux supports numériques.

Des services qui préfigurent la bibliothèque de demain

L'observation des usages du public montre bien qu'une simple mise à disposition de ressources documentaires dans un lieu n'est plus aujourd'hui suffisante pour répondre aux attentes des visiteurs. C'est pourquoi, la bibliothèque a développé des offres de service insistant tout particulièrement sur le conseil personnalisé complémentaire de l'offre documentaire. La Cité des métiers, montée avec des partenaires professionnels, est ainsi un lieu où l'utilisateur peut rencontrer des professionnels susceptibles de l'aider dans sa recherche d'emploi, dans sa recherche d'une formation qualifiante, de l'accompagner dans sa réorientation professionnelle ou dans son souhait de créer une entreprise, tout en consultant une documentation d'actualité sur tous ces sujets. Bâtie sur le même modèle, la Cité de la santé permet par ses animations, ses entretiens avec des professionnels et sa documentation de s'informer sur tous les aspects médicaux ou sociaux de la santé.

De même le carrefour numérique, cyberbase de la Cité des sciences, a pour objectif de contribuer à réduire la fracture numérique par des ateliers d'initiation mais permet aussi

par les événements et manifestations organisés de faire vivre des communautés de passionnés du numérique.


D'une façon générale, les disciplines proposées à la BSI nécessitent une médiation appropriée pour faciliter leur appréhension par un large public, en particulier les jeunes. Ceux-ci, seuls ou en groupe scolaire ou de loisir, peuvent participer à des animations de nature diverse (Herbier, jeux mathématiques, mercredis de la santé, présentation de films scientifiques...) s'appuyant sur les collections de la bibliothèque.

Enfin, l'offre de la bibliothèque sur le site internet de la Cité des sciences et de l'industrie, structurée dans le cadre de son portail, permet d'accéder déjà à des dossiers documentaires, des sélections de site et d'autres ressources et s'étoffera dans les mois à venir avec une bibliothèque numérique ainsi qu'un service de questions-réponses sur la thématique de la santé.

Bruno Jammes

 b.jammes@cite-sciences.fr

La médiathèque de la Villette est devenue la BSI en mars 2008 ; Caroline Wiegandt en a été la directrice de décembre 2006 à juin 2008.

Cité des sciences et de l'industrie  www.cite-sciences.fr

Bruno Jammes, directeur par intérim de la bibliothèque

☎ 06 11 66 99 34 ☎ 01 40 05 70 36 📠 71 06

Claire Neil-Guillon – communication 📧 claire.neil-quillon@cite-sciences.fr

📍 La Villette 30 avenue Corentin-Cariou 75930 PARIS CEDEX 19



Journées ABES 2008

Les Journées ABES version 2008 ont rencontré un large succès. Environ 400 personnes y ont participé (voir graphique), soit une augmentation de 14 % par rapport à l'année dernière.

Pour laisser davantage de respiration, deux journées entières, les 20 et 21 mai, ont été consacrées à notre congrès. La formule, séances plénières en alternance avec des ateliers, ayant été très bien accueillie en 2007 a été reconduite cette année, en y ajoutant des tutoriels (présentations de courte durée sur des savoir-faire) qui, malgré leur horaire matinal, ont rapidement affiché complet.*

Le programme de ces journées obéit à une triple problématique :

- mener une réflexion prospective avec un souci d'ouverture vers d'autres pays ;
- répondre aux préoccupations quotidiennes des bibliothèques en abordant des sujets plus concrets ;
- commenter les actualités et projets de l'ABES.

Ouvertes par la conférence inaugurale de Lorcan Dempsey d'OCLC-PICA, ces journées ont posé d'emblée la question de l'avenir des bibliothèques ; comment doivent-elles évoluer face au défi que constitue le nouvel environnement web des usagers ?

Catherine Grout a ensuite présenté le JISC (Joint Information Systems Committee) et son rôle dans la structuration de l'information scientifique et technique au Royaume-Uni ; le lendemain le Dr Marion Mallmann-Biehler a décrit l'organisation du réseau des bibliothèques de Bade-Wurtemberg, le BSZ. Les questions plus techniques ont été traitées en ateliers. Dès la mise en ligne du programme, les inscriptions ont afflué. En quelques jours certains ateliers ont fait le plein, notamment « Thèses électroniques : un SCD sur le terrain » et « Périodiques en ligne : signalement et accès » ainsi que le tutoriel « Thèses électroniques françaises ».

D'autres thèmes étaient aussi très attendus comme « Calames », « Vers un code international de catalogage » ou « Catalogage partagé du livre ancien » et « Carte blanche à l'AURA ». Ce qui démontre la pertinence des sujets choisis en adéquation avec les problématiques des bibliothèques.

Les ateliers sont un temps fort des journées car ils permettent un dialogue avec les intervenants et un partage d'expérience entre les participants. Aussi, pour que cet échange puisse être fructueux, est-il nécessaire de les organiser dans des salles plus réduites... ce qu'ont déploré certains participants car toutes les demandes d'inscription aux ateliers n'ont pas pu être satisfaites.

Parallèlement à ces ateliers, des sessions passionnantes se tenaient dans l'amphithéâtre et ont attiré un nombreux public. Valérie Néouze, de la SDBIS, nous a proposé avec ses invités un panorama de la numérisation et Olivier Ertzscheid, de l'université de Nantes, a brillamment exposé les perspectives qu'ouvrent les folksonomies dans les pratiques d'indexation professionnelle.

L'année écoulée a été, pour l'ABES, une année de réflexion sur son organisation ; son directeur, Raymond Bérard, en a retracé les différentes étapes et développé « le projet pour l'ABES ».

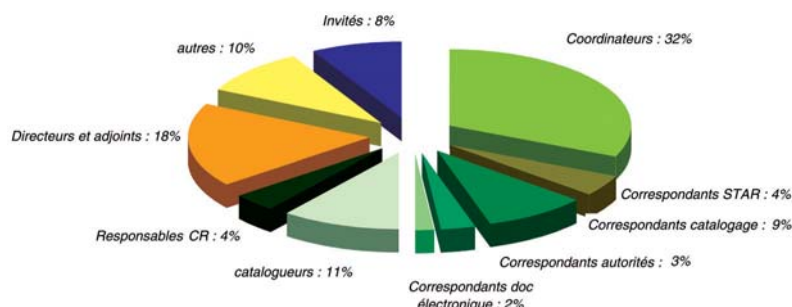
Le temps dévolu aux actualités de l'ABES a permis de faire le point sur les actions en cours : Webstats, archives des éditeurs, Star, Calames, etc.

Espace de partage, de formation et de convivialité, ce rendez-vous annuel se veut un temps fort de la vie du réseau et a rencontré un succès unanime.

Dominique Esmenjaud
✉ esmenjaud@abes.fr

* Vous trouverez l'ensemble des interventions, plénières, sessions, ateliers et tutoriels sur le site de l'ABES : <http://www.abes.fr/> rubrique

«le réseau Sudoc» puis «vie du réseau»



Les chiffres clés du Sudoc

La base au 1^{er} juin 2008
8 350 516 notices bibliographiques localisées
1 836 759 notices d'autorité
25 680 017 localisations

Activité du 1^{er} avril au 1^{er} juin
315 019 connexions professionnelles
3 739 722 recherches par l'interface web
35 123 demandes de prêt entre bibliothèques
28 486 demandes de prêt satisfaites
Cf. webstats@abes.fr

Spreading the Light

L'ABES était présente pour la onzième édition du symposium international sur les thèses électroniques (*International Symposium on Electronic Theses and Dissertations*) qui a eu lieu cette année en Écosse, à Aberdeen, du 4 au 7 juin. Lors de la session parallèle *Innovation*, sont intervenues Marianne Giloux et Isabelle Mauger Perez (✉ giloux@abes.fr ✉ mauger@abes.fr). Leur présentation de Star était intitulée *A new french circuit for the electronic theses* (www2.rqu.ac.uk/library_edocs/etd08/home.htm).



L'ABES à la CGE

Raymond Bérard, directeur de l'ABES, Anne-Laurence Mennessier, responsable du pôle *Gestion des réseaux* et Laurent Piquemal, responsable du pôle *Formation-documentation*, ont présenté tout l'intérêt d'intégrer le réseau Sudoc aux bibliothécaires de la conférence des grandes écoles (CGE), le 13 juin dernier.

CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES CGE © 01 43 26 25 57
☎ 01 46 34 56 70
📍 60 bd Saint-Michel
75272 PARIS CEDEX 06



La Conférence des grandes écoles est une association (loi 1901) de grandes écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'État et délivrant un diplôme national sanctionnant au moins 5 ans d'études après le baccalauréat.

Cf. <http://www.cge.asso.fr>

Déploiements en 2009

Le conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, lors de sa réunion du 6 juin 2008, a voté le déploiement, en 2009, de plusieurs organismes : 12, possédant tous des manuscrits et/ou des archives, intégreront Calames, le catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur ; 26, habilités à délivrer des diplômes de doctorat, deviendront des Star, dans le dispositif de signalement et d'archivage des thèses électroniques ; 7 candidatures au réseau du Sudoc, le Système universitaire de documentation, ont été retenues. La demande d'intégration de la bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine a été acceptée sous réserve de l'accord de la direction du Patrimoine et des conclusions de la mission d'inspection sur la fonction documentaire au ministère de la Culture – le n° 52 d'Arabesques (daté oct. - nov. - déc. 2008) traitera du projet d'établissement de l'ABES... donc, entre autres, des déploiements.

La « salle Saint-Savin » à la bibliothèque de la Cité de l'architecture et du patrimoine
Copie de peinture murale/Éch.1 (Réalisation de la copie de 1940 à 1945)
Peinte autour de 1100, la voûte de sa nef avait permis à Mérimée d'inscrire l'église Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne) sur la liste des monuments historiques – Décor roman sur plus de 460 m² de scènes extraites de l'Ancien Testament (Plan dit en boustrophédon).
Cf. bibliothèque@citechailot.fr Collections : Bernard Mnich © 01 58 51 59 35
Photo : Mario Carrieri pour Unifor



Les 7 Sudoc...

- **Cité de l'architecture et du patrimoine** www.citechailot.fr
1 place du Trocadéro-et-du-11-Novembre 75116 PARIS
- **École de management de Lyon** www.em-lyon.com
BP 174 - 23 avenue Guy-de-Collongue 69134 ÉCULLY CEDEX
- **INSEAD** www.insead.fr
Bd de Constance 77305 FONTAINEBLEAU CEDEX
- **Institut catholique de Paris** www.icp.fr
21 rue d'Assas 75270 PARIS CEDEX 06
- **Institut Cervantes – Bibliothèque Octavio Paz – Paris** paris.cervantes.es
11 avenue Marceau 75116 PARIS
- **Institut des sciences de l'homme - ISH – Lyon** www.ish-lyon.cnrs.fr
14 avenue Berthelot 69007 LYON
- **Université catholique de Lille** www.univ-catholille.fr
BP 109 - 60 bd Vauban 59016 LILLE CEDEX

Agenda

Juillet

Du mardi 1^{er} au vendredi 4
Les cartothescaires de LIBER

Aux Pays-Bas
Congrès annuel du groupe des cartothescaires de LIBER à Amsterdam

Du 1^{er} au 5
Liber à Istanbul

Le xxxvii^e congrès annuel de Liber se tient en Turquie.
liber2008@ku.edu.tr
Didar Bayır - Director, Koç University Suna Kiraç Library
LIBER 37th annual general conference
Koç University, Suna Kiraç Library
Rumelifeneri Yolu 34450 Sariyer/ ISTANBUL TURKEY

Du 20 au 25
AIBM en Italie

Congrès de l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux à Naples
www.iainapoli2008.it/

En août en Amérique

Du dimanche 3 au mercredi 6

Francophonies et bibliothèques : innovations, changements et réseautage

À Montréal, au premier congrès mondial de l'Association internationale francophone des bibliothécaires documentalistes (AIFBD), colloque satellite de celui de l'IFLA (www.ifla.org) en collaboration avec le Programme ALP (www.ifla.org/VI/1/alp.htm), la communication de Mireille Teissèdre et Anne-Laurence Mennessier (teissedre@abes.fr mennessier@abes.fr) présentera l'ABES, ses réseaux ainsi que les perspectives d'évolutions et d'adaptation de ses applications.
<http://bibliodoc.francophonie.org>
Grande Bibliothèque - Bibliothèque et archives nationales du Québec (www.banq.qc.ca) MONTRÉAL



© International Federation of Library Associations and Institutions

.../... Août

CONGRÈS MONDIAL DES BIBLIOTHÉQUES ET DE L'INFORMATION

Du dimanche 10 au vendredi 15



IFLA 2008 *Bibliothèques sans frontières : naviguer vers une compréhension globale*

À Montréal, congrès mondial des bibliothèques et de l'information : LXXIV^e (74^e) congrès et assemblée générale de l'IFLA

www.ifla.org

L'ABES est présente à l'IFLA 2008 sur le stand de la France – *French Pavillon* – qui, sous l'égide du CFI (Comité français IFLA), réunit la BNF, la BPI, l'ENSSIB, l'INIST – CNRS, ainsi que de nombreuses associations – l'ABF, l'ADBU, l'ADBS...

Du 11 au 15 août

Le lundi 11: *Preconference Symposium on Versioning International Symposium on Versioning XML Documents and Vocabularies*

Balisage : The Markup Conference

À Montréal

<http://www.balisage.net/Call4Participation.html>

Du mardi 26 au samedi 30

ARCHIVES 2008 *Archival R/Evolution & Identities*

Congrès des archivistes américains à San Francisco
La communication française *Old Vintage in New Bottles : le catalogue général des manuscrits* se déroulera à trois voix avec l'ABES, la BNF et l'Institut de France.

Aurélien Charot (charot@abes.fr) présentera Calames, le catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur.

<http://www.archivists.org/conference/sanfrancisco2008/index.asp>

Septembre

Du lundi 1^{er} au jeudi 4

École de l'Institut d'histoire du livre

La sixième session de l'École de l'Institut d'histoire du livre (IHL) a lieu à Lyon. Organisée en collaboration avec la Rare Book School (Université de Virginie, E.-U.), elle offre, cette année, quatre cours.



Le manuscrit gothique enluminé : un chapitre de l'histoire du livre

Sandra Hindman

Les imprimés éphémères à la loupe

Michael Twyman

Typographie et calligraphie : 2^e partie 1830-2000

James Mosley

Introduction à l'étude des incunables

Kristian Jensen

À la fois théoriques et pratiques, les cours s'adressent à un large éventail de spécialistes : **chercheurs, enseignants, archivistes, conservateurs de bibliothèques et de musées, libraires, professionnels de la chaîne graphique...**

Cf. <http://ihl.enssib.fr>

Colloques scientifiques ☎ 04 78 62 18 15 📄 19 49

Du dimanche 14 au vendredi 19

ECDL 2008 au Danemark

XII^e conférence européenne sur la recherche et les technologies avancées pour les bibliothèques numériques (12th European Conference on Research and Advanced Technology for Digital Libraries) à Aarhus

<http://www.ecdl2008.org/>

No Archive Is An Island en Australie
Congrès de l'Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA) à Sydney

Du jeudi 18 au samedi 20

L'ADBU au bord du gave

À Pau, le xxxviii^e congrès de l'ADBU (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation) se tient au palais des congrès (<http://www.paucc.com/>).

www.adbu.fr

CongresADBU Pau2008@univ-pau.fr

